VILLE DE Guebwiller

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2017

---0---

L'an deux mille dix-sept le quatorze du mois de décembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie - Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme CHAVIGNY Marie-Noël – Mme GRAWEY Claudine – M. JELSPERGER Philippe – Mme ROULOT Bénédicte – Mme PLACET Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – Mme REMY Yolande – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian - Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie - conseillers municipaux.

Etait absent :
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal

Etaient excusés :
M. BRAUN Daniel – adjoint au maire
Mme GROSCLAUDE Valérie – adjointe au maire
M. MULLER Claude – conseiller municipal
M. VOGT Guillaume – conseiller municipal
M. METZGER Marcel – conseiller municipal
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale
M. AULLEN Philippe – conseiller municipal

Ont donné procuration :
M. BRAUN Daniel – adjoint au maire à M. KLEITZ Francis - maire
Mme GROSCLAUDE Valérie – adjointe au maire à Mme GRAWEY Claudine – conseillère municipale
M. MULLER Claude – conseiller municipal à M. TOGNI César – adjoint au maire
M. VOGT Guillaume – conseiller municipal à M. SINGER Martial – conseiller municipal
M. METZGER Marcel – conseiller municipal à M. FACCHIN Christian – conseiller municipal
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale à Mme REMY Yolande – conseillère municipale
M. AULLEN Philippe – conseiller municipal à Mme GODÉ Nadine – conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme ANGELINI Nathalie – conseillère municipale

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du 07 novembre 2017
- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2017

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

1 - Finances – Règlement financier de la commune

2 - Finances – Budget principal de l'exercice 2017 – Décision modificative n°3

3 - Finances – Fixation des taux des impôts directs locaux 2018

4 - Finances – Droits et Tarifs 2018

5 - Finances – Reprise anticipée du résultat du budget primitif principal 2017 et des budgets annexes 2017

6 - Finances – Budget primitif principal 2018

7 - Finances – Budget annexe – Pompes funèbres 2018

8 - Finances – Budget annexe – Gendarmerie 2018

9 - Travaux – Constitution d'une servitude de passage – Renouvellement réseau électrique Chemin noir/Allée des Prés

10 - DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE.**

DECES

Mme Monique TUGLER née LIEHN est décédée le 02 décembre 2017, agent retraité de la Ville de GUEBWILLER, elle avait occupé le poste d'agent de service aux anciens bains municipaux.

M. le Maire présente ses sincères condoléances à la famille en deuil.

JOURNALISTE D'UN JOUR

Le trophée de l'originalité, remis à l'occasion de l'opération « Journaliste d'un jour », a été remporté par le Lycée Alfred KASTLER pour l'ensemble de son action. Sur le marché hebdomadaire de GUEBWILLER. les élèves étaient sur place afin d'assurer la bonne distribution du numéro spécial auquel ils ont contribué, pour ce faire tous les moyens étaient bons pour attirer l'attention des passants, chants, chorégraphies, ateliers de sensibilisation à la sécurité routière, etc.

TROPHEES JOURNAL L'ALSACE

Lundi 11 décembre, les principaux acteurs du football régional, pour la période 2016-2017, ont été honorés dans les locaux du Journal l'Alsace. Le « Trophée jeunes » a récompensé l'AGIIR Florival pour sa politique tournée vers la formation.
M. le Maire précise qu'il s'agit du plus grand club constitué de jeunes, du Haut-Rhin.

TELETHON

Organisée par la Ville et soutenue par son réseau associatif, la journée dédiée au TELETHON du samedi 02 décembre dernier a connu un beau succès. De nombreuses animations ont eu lieu comme

un petit marché de Noël, des ateliers de bricolage, du théâtre, des démonstrations d'handidanse ou encore de gymnastique. Le but de cette journée étant de récolter un maximum de dons pour aider au financement de la recherche sur les maladies dites rares et réputées incurables.

CENTRE DE SECOURS GUEBWILLER

Lors de la traditionnelle fête de la Sainte-Barbe, qui s'est déroulée le 02 décembre 2017 à SOULTZ, plusieurs sapeurs-pompiers du centre de secours de GUEBWILLER ont été distingués :

- médaille grand or (40 ans de service) : M. Laurent LAMEY et M. Daniel REICH qui a par ailleurs été nommé capitaine honoraire,
- médaille d'argent (20 ans de service) : M. Eric ALBISSER,
- médaille de bronze (10 ans de service) : Mme Vanessa BICKEL, Mme Mélanie MULLER, M. Jérôme VONARB.

4ème FLEUR

La Ville de GUEBWILLER a obtenu le maintien de la 4ème Fleur. Le concept de cette année était axé sur les insectes et a fait l'objet d'un projet transversal, de nombreux services communaux ont participé à cette réussite. M. le Maire remercie l'adjointe en charge du développement touristique, de l'environnement et des déplacements, Mme McEVOY, ainsi que le service environnement, le service des espaces verts mais également l'ensemble des ateliers municipaux.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2017

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2017

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE
DELEGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2017.

1) **Décision autorisant la signature d'une convention**

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable à tout moment d'un local situé 13 rue des Alliés pour une durée d'un an à compter du 12 octobre 2017 (loyer mensuel 100 €/mois) avec le Service Interentreprises de Santé au Travail Centre Alsace (SIST). Il s'agit pour le SIST d'un lieu de stockage suite à un incendie (Décision D2017-27 du 31 octobre 2017).

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

Service des Finances

N°1 - 12/2017

REGLEMENT FINANCIER

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

A plusieurs reprises en conseil municipal, et en particulier lors de l'examen des observations de la Chambre Régionale des Comptes, a été évoquée la question de la rédaction d'un règlement financier. Cette rédaction a été ensuite confirmée lors du débat d'orientations budgétaires de novembre dernier.

Il est rappelé que, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation règlementaire pour les communes, à la différence des métropoles (cf. art. L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales - CGCT-), des départements (art. L 3312-4 du CGCT) et des régions (art. L 4372-5 du CGCT), la Ville a choisi de répondre favorablement aux préconisations de la chambre en constituant ce règlement financier et de le soumettre au vote de son assemblée.

Le règlement financier proposé pose les règles et principes de gouvernance qui animent la Ville sur les plans budgétaires, comptables et financiers. Il a ainsi vocation à rappeler les normes légales et règlementaires ainsi que les processus de gestion propres à la Ville, créant ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

Ce faisant, ce règlement financier doit aider à optimiser la gestion et à contribuer à dégager des marges de manœuvre, sécuriser les relations avec l'ensemble des partenaires de la Ville, exprimer la transparence financière de celle-ci et aider à la fiabilisation des comptes.

Le règlement présenté en annexe est structuré autour de 3 titres (cadre budgétaire, exécution budgétaire, opérations de fin d'exercice) qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier et balayent les questions d'autorisations de programme, de crédits de paiement, de marchés publics, d'engagements et de contrôle des dépenses et des recettes.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un document standard mais que ce dernier a été adapté au fonctionnement de la Ville. Le règlement financier mentionne les dates prévisionnelles quant aux différentes étapes et notamment par rapport au DOB et au budget.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le règlement financier de la Ville ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.**

---0---

REGLEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE GUEBWILLER

VILLE DE Guebwiller

www.ville-guebwiller.fr

TABLE DES MATIERES

I- LE CADRE BUDGETAIRE DE LA VILLE DE GUEBWILLER ET SA PREPARATION 3

I-1 Les principales règles relatives au budget et modalités de vote 3
I-2 Le calendrier budgétaire du budget primitif 4
I-3 Le cadre budgétaire de la ville de Guebwiller 5
I-3-1 Les Programmes : 5
I-3-2 Les opérations : 6
I-4 - Les autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE) 7
I-4-1 Qu'est-ce qu'une Autorisation de Programme (AP) ? 7
I-4-2 Comment se constitue une AP ? 7
I-4-3 Modification et ajustement des crédits de paiements (CP) 7
I-4-4 Gestion des AP 8
I-4-5 Les autorisations d'engagement 8
I- 5 - Les prévisions budgétaires par grandes classes de dépenses et recettes 8
I-5-1 Les recettes de fonctionnement : 8
I-5-2 Les charges de personnel : 9
I-5-3 Les subventions de fonctionnement accordées : 9
I-5-4 Les autres dépenses de fonctionnement : 9
I-5-5 Les dépenses d'investissement : 10
I-5-6 Les subventions d'investissement accordées : 10
I-5-7 Les recettes d'investissement : 10
I-5-8 L'annuité de la dette : 11
I- 6 Le budget supplémentaire et les décisions modificatives 11
I- 7 Les virements de crédits 11

II- L'EXECUTION BUDGETAIRE 12

II- 1 La gestion des tiers 12
II- 2 La gestion des marchés publics, des familles et des Réf-CMP 12
II-2-1 Les seuils de mise en concurrence : 12
II-2-2 Les « Références CMP » : 13
II-2-3 Les procédures de marchés publics : 14
II- 3 La tranche de financement 14
II- 4 La comptabilité des engagements 15
II- 3 La gestion de la facture 16
II-3-1 le constat du service fait 16
II-3-2 la certification du service fait 17
II-2-5 La liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement 17
II- 6 La gestion du patrimoine 18
II- 7 Le cas particulier des régies 19

III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE 20

III- 1 Le rattachement des charges et des produits 20
III- 2 Les charges et produits constatés d'avance 21
III- 3 Les reports de crédits de fonctionnement 21
III- 4 Les reports de crédits d'investissement 21

IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF 21

GLOSSAIRE 22

OBJECTIFS DU REGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier de la ville de Guebwiller formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.
Il définit également des règles internes de gestion propres à la ville de Guebwiller dans le respect des textes ci-dessus énoncés.

Le système d'information financier qui sera prochainement mis en place au cours de l'année 2018 met en application :

- la réglementation budgétaire et comptable ;
- les règles de gestion internes à la ville de Guebwiller ;
- l'organisation des services de la ville.

Par ailleurs, dans un objectif de réduction des documents papiers, la ville de Guebwiller s'inscrit pleinement dans une démarche de dématérialisation des pièces comptables, des pièces justificatives et des signatures.

L'objectif poursuivi par la ville de Guebwiller est de s'engager dans une démarche de qualité des comptes en étroite relation avec le comptable public. Il s'agira d'une démarche expérimentale permettant d'aboutir à la certification des comptes.

Le règlement financier s'inscrit dans cette démarche permettant de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires et de garantir la permanence des méthodes.

I- LE CADRE BUDGETAIRE DE LA VILLE DE GUEBWILLER ET SA PREPARATION

I-1 Les principales règles relatives au budget et modalités de vote

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante[1] les recettes et les dépenses d'un exercice.

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits préalables votés en amont.
- En recettes : les crédits sont évaluatifs. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions

Dans les 2 mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un débat d'orientations budgétaires. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.
Le conseil délibère sur un vote du budget par nature ou par fonction des crédits. Cette délibération ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du conseil municipal. La ville de Guebwiller a choisi[2] de voter son budget par nature.
Le budget est donc assorti en annexe d'une présentation croisée par fonction.
Le budget contient également d'autres annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la commune.

Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur à la date du vote.

---

[1] Le conseil municipal
[2] Choix par défaut, la ville n'ayant acté formellement ce choix par une délibération en 2014 mais ayant poursuivi de se prononcer sur un budget présenté par nature

Les documents budgétaires sont édités au moyen de l'application TOTEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) déployée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) garantissant la conformité des éditions.

Un rapport de présentation accompagne le budget.

Le Maire propose le vote du budget par section et par chapitre. Le conseil municipal peut, le cas échéant, voter un ou plusieurs articles spécialisés. L'article correspond toujours au compte le plus détaillé ouvert à la nomenclature par nature.

Il peut également proposer au vote des autorisations de programmes et des crédits de paiements en investissement (AP/CP) ou des autorisations d'engagements et crédits de paiements en fonctionnement (AE/CP) et leurs révisions éventuelles. Conformément à l'article R2311-9 du CGCT, ces AP et AE sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives de la ville doivent permettre le remboursement de la dette.

Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État mais uniquement à partir du 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

I-2 Le calendrier budgétaire du budget primitif

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Il peut être adopté jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique (ou jusqu'au 15 avril l'année du renouvellement du conseil municipal).
Par dérogation, le délai peut également être repoussé au 15 avril lorsque les informations financières communiquées par l'Etat parviennent tardivement aux collectivités locales.

La ville de Guebwiller a choisi de voter son budget pour l'année à venir en décembre. Par conséquent, le calendrier budgétaire propre à la ville de Guebwiller est le suivant :

- Juin : cadrage budgétaire du Maire suivi d'une lettre de cadrage à destination des adjoints et des directeurs de la ville
- Juin - juillet - Août : propositions budgétaires des directions de la ville.
- Septembre - octobre : arbitrages financiers. Les instances d'arbitrage sont :
    1. Budget hors subventions : réunions d'arbitrages en présence de l'adjoint chargé des finances, l'adjoint de secteur, la direction générale ainsi que les directeurs concernés.
    2. Subventions accordées aux associations : commission thématique (sports, culture, etc.)
- Novembre : arbitrage final du Maire, équilibre du budget et réalisation par la direction des finances des documents règlementaires (budgets, annexes obligatoires et rapport de présentation) et du document de gestion
- Octobre - Novembre : débat d'orientations budgétaires
- Mi-décembre : vote du budget

Sous réserve du respect des échéances légales, le Maire peut chaque année modifier la date de vote du prochain budget primitif. Le calendrier ci-dessus présenté serait alors modifié en conséquence.

La direction des finances est garante du respect de ce calendrier budgétaire. Elle est la seule habilitée à déterminer les périodes durant lesquelles les directions opérationnelles peuvent saisir leurs propositions budgétaires dans le logiciel financier.

I-3 Le cadre budgétaire de la ville de Guebwiller

Dans le respect des règles de la M14, la ville de Guebwiller organise sa gestion budgétaire autour des notions de Politiques, Secteurs, Programmes et Opérations telles qu'elles résultent du projet de mandat.

Ce type de gestion permet d'améliorer la transparence et la performance municipale. Trois thèmes concourent à cet objectif :

- Mieux identifier les politiques menées par la ville et définir des objectifs pour améliorer le service public,
- Mieux connaître le coût des politiques menées,
- Faciliter la prise de décision et mieux évaluer l'action de la ville.

La gestion budgétaire au sein du système d'information financier intègre cette architecture par objectif comme suit :

- Politique sectorielle
- Secteur d'intervention
- Programme
- Opération

Les politiques, secteurs et programmes sont les éléments permanents du cadre de gestion de la ville de Guebwiller. Ils sont saisis dans le logiciel (création, modification, suppression) par la direction des finances sur proposition des directions après avoir été validés par la direction générale.

I-3-1 Les Programmes :

Le programme comporte un ensemble d'opérations avec un objectif commun en vue de contribuer à la réalisation d'une politique donnée. Il est rattaché de façon unique au niveau le plus fin de la politique sectorielle (politique et secteur).

Le programme est sous la responsabilité d'un chef de projet unique. Ce chef de projet, à la fois instructeur et gestionnaire de programme correspond au tant que faire se peut, au niveau direction de l'organigramme administratif de la ville de Guebwiller.

La préparation budgétaire est arbitrée au niveau du programme.

Les propositions portées par le responsable du programme sont examinées lors des séances d'arbitrage financier. Il veille en priorité à ce que toutes les dépenses obligatoires soient inscrites au budget primitif. Il doit également motiver toute augmentation et/ou proposition nouvelle. Il doit enfin veiller à ce que les recettes ne soient ni sous-estimées, ni surestimées. Sous réserve du respect du montant total alloué au programme et sous réserve de l'inscription des dépenses obligatoires, le responsable du programme est libre de l'ajustement budgétaire au sein des opérations qui composent le programme.

A l'issue des réunions d'arbitrages relatives au budget de fonctionnement hors subventions, le responsable du programme sollicite les gestionnaires d'opérations pour ajuster les prévisions budgétaires à hauteur des montants décidés en réunion d'arbitrage.

Le responsable du programme participe à la rédaction du débat d'orientation budgétaire ainsi qu'à celle du rapport de présentation du budget. Il transmet à la direction des finances, tout élément permettant de justifier la finalité des crédits alloués.

Chaque programme est composé d'une ou plusieurs enveloppes de financement en dépenses et en recettes catégorisées en :

- enveloppe annuelle ou pluriannuelle d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subventions d'investissement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de fonctionnement
- enveloppe annuelle ou pluriannuelle de subventions de fonctionnement

Chaque enveloppe de financement est composée d'une ou plusieurs « natures analytiques ». La nature analytique correspond au croisement entre la nature et la fonction M14.

La direction des finances est chargée de la création, de la modification et de la clôture des programmes après validation de la direction générale. Elle initialise également les enveloppes de financements associées. Elle

ajoute les natures analytiques au programme. Elle veille notamment à la cohérence entre les fonctions M14 et l'objet du programme.

Les programmes ne peuvent être clôturés que si toutes leurs opérations et enveloppes de financement sont préalablement clôturées.

Des programmes spécifiques sont créés pour les services assujettis à la TVA dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une individualisation en budget annexe. Les crédits relatifs à ces programmes sont prévus conformément au prorata d'assujettissement de l'activité.

I-3-2 Les opérations :

Le responsable de l'opération est systématiquement sous la responsabilité hiérarchique du responsable du programme.

Le gestionnaire de l'opération peut être différent du responsable du programme et ne pas lui être hiérarchiquement rattaché. Dans ce cas, il agit sous la responsabilité du responsable qui agit comme maître d'ouvrage de l'opération.

Les responsables de programmes proposent la création des nouvelles opérations à la direction des finances. Les opérations doivent obéir aux principes suivants :

- objet bien défini
- montant significatif
- opérations validées du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

La direction des finances, garante du cadre de gestion, est également garante de l'homogénéité des opérations de la ville de Guebwiller. Elle valide et saisit sans le logiciel financier les opérations nouvelles proposées par les responsables de programmes.

Les modifications apportées à une opération obéissent aux mêmes règles que celles relatives à sa création.

Chaque opération est composée d'une ou plusieurs enveloppes de financement présentes dans le Programme auquel elles se rattachent.
Chaque enveloppe de financement des opérations comporte une ou plusieurs natures analytiques présentes sur les enveloppes de financement des programmes auxquelles elles se rattachent.
L'ajout des enveloppes de financement est effectué, soit par la direction des finances, soit par le gestionnaire de l'opération.

La saisie des propositions budgétaires est effectuée au niveau des opérations (par les gestionnaires des opérations) pour le compte et sous la responsabilité des responsables des programmes. Les prévisions par opération sont agrégées au programme auquel elles se rattachent.

Les propositions budgétaires sont saisies par nature analytique. La direction opérationnelle doit veiller à la cohérence entre l'objet de la dépense ou de la recette et le libellé de la nature analytique.

Chaque montant inscrit par nature analytique doit pouvoir être justifié.

Une opération nouvellement créée peut faire l'objet d'une prévision budgétaire dès lors qu'elle porte le statut « intégré au Plan Pluriannuel ». Seule la direction des finances peut intégrer une opération au Plan Pluriannuel.
Une opération ne peut pas être supprimée si elle a le statut « intégré au Plan Pluriannuel » ou si elle dispose de crédits votés.
Sur proposition des responsables de programmes, la direction des finances peut appliquer pour une opération le statut « terminé ». Même s'il est toujours possible d'affecter, engager, mandater sur les opérations terminées, ce statut est réservé aux opérations pour lesquelles il n'y a plus d'engagement à créer mais qui disposent encore d'engagements, factures ou mandatements en cours.

Une opération peut être clôturée par la direction des finances sur proposition des responsables de programmes. La clôture ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

I-4 - Les autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE)

I-4-1 Qu'est-ce qu'une Autorisation de Programme (AP) ?

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de ces crédits de paiement (CP) annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidation autorisée au titre de N.

Les AP sont décidées et modifiées par le conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; le calendrier de crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

I-4-2 Comment se constitue une AP ?

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations (à titre d'exemple, une AP globale intitulée « patrimoine remarquable » a été votée et finance 3 opérations – Puits St léger, fontaine ND, église ND). L'AP peut financer chacune des opérations partiellement ou en totalité et peut comporter une ou plusieurs natures comptables. La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.

L'opportunité d'un financement en AP de nouvelles opérations, et leur chiffrage, est discutée entre la direction opérationnelle et la direction des finances avant arbitrage de la direction générale et du Maire.

Les opérations financées en AP doivent présenter les caractéristiques suivantes : une surface financière suffisante et une exécution sur plusieurs années.

Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût Toutes Dépenses Confondues (TDC[3]).

Lorsque le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoins ou de contraintes de planning ou d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révisions ou, au contraire, trop important, l'AP fait l'objet d'une révision avec ajustement des derniers CP.
Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.

Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet d'une ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

I-4-3 Modification et ajustement des crédits de paiements (CP)

Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'autorisation de programme.

---

[3] Soit coût TTC des travaux + maîtrise d'œuvre + annexes (bureaux d'études divers, travaux connexes, parutions, mobiliers, etc.) + aléas + révisions

Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N+1.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative.

L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.

Si cet ajustement n'est pas réalisé pendant l'exercice, alors les CP non utilisés peuvent faire l'objet d'un lissage. Cette procédure consiste à inscrire en prévision sur une année ultérieure de l'AP le CP non consommé de l'exercice en cours.

I-4-4 Gestion des AP

La direction des finances est chargée de l'exécution des virements d'AP.

La délibération relative au vote d'une AP est rédigée par la direction des finances en relation avec la direction opérationnelle concernée.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget primitif. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part les nouvelles AP et les opérations correspondantes.

I-4-5 Les autorisations d'engagement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Cette faculté ne peut être réservée qu'aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.
L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

I- 5 - Les prévisions budgétaires par grandes classes de dépenses et recettes

I-5-1 Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment, des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des impôts et taxes, des subventions accordées (arrêtés de subventions ou conventions).

Le produit des impositions directes, les reversements de fiscalité ainsi que les dotations de l'Etat sont prévus au budget et saisis dans le logiciel financier par la direction des finances. Les autres recettes (prestations de services, subventions reçues et recettes diverses) sont prévues et saisies par chaque directions.
La prévision de recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées.

Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs. Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées.

Chaque direction responsable de programme doit mettre tout en œuvre pour percevoir un maximum de recettes possibles.

En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

I-5-2 Les charges de personnel :

La masse salariale de la ville de Guebwiller fait l'objet d'un programme spécifique.

La prévision budgétaire et la saisie dans le logiciel financier sont assurées par la direction des ressources humaines dans le respect de l'enveloppe globale, définie par le cadrage budgétaire, et validée par le Maire. La saisie des propositions budgétaires doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction.

La direction des ressources humaines fournit à la direction des finances les éléments de prévision de sa masse salariale par politique, secteur et programme pour l'élaboration du document de gestion.

Les crédits inscrits au budget primitif doivent être suffisants pour honorer toutes les dépenses obligatoires (salaires et charges) de l'exercice budgétaire considéré.

L'état du personnel titulaire et non titulaire fait partie des annexes obligatoires au budget. Il est également fourni par la direction des ressources humaines.

Le système d'information financier n'a pas vocation à affecter la dépense de personnel par direction et par service. Le suivi analytique des dépenses (et recettes) relatives à la masse salariale est effectué dans l'application propre à la gestion des ressources humaines.

I-5-3 Les subventions de fonctionnement accordées :

Les subventions de fonctionnement correspondent aux prévisions de l'article par nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
Les autres subventions (allouées aux personnes morales de droit public, contributions obligatoires...) sont classées dans la catégorie « dépenses courantes de fonctionnement ».

Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés au chapitre concerné.

L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.

Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.

Les responsables de programmes peuvent saisir leurs propositions budgétaires avant arbitrage. Les propositions budgétaires sont, soit saisies, soit ajustées, par la direction des finances au regard des décisions prises par la commission concernée. Ladite commission décide des subventions attribuées aux associations au regard de l'enveloppe globale de subvention actée par le cadrage budgétaire.

La saisie des propositions dans le logiciel financier est effectuée sur des enveloppes de financement spécifiques permettant de distinguer les subventions des autres dépenses de fonctionnement.

I-5-4 Les autres dépenses de fonctionnement :

Les dépenses courantes correspondent aux charges à caractère général (chapitre 011), aux charges de gestion courante hors subventions (chapitre 65 hors 6574) et aux atténuations de produits (chapitre 014).

L'arbitrage financier est effectué en réunion d'arbitrage au niveau du montant global prévu au programme. La saisie des propositions budgétaires est effectuée par opération et doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature et par fonction.

Toute proposition doit pouvoir être justifiée. Une distinction peut être faite entre les charges incompressibles et les charges facultatives.

Les autres dépenses (charges financières et charges exceptionnelles) sont saisies par la direction des finances.

I-5-5 Les dépenses d'investissement :

Les responsables de programmes prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les prévisions doivent s'inscrire dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toute dépense proposée non prévue dans ce PPI ne sera pas considérée comme prioritaire. Elle devra être dûment justifiée et faire l'objet d'une validation par le Maire.

Les responsables de programmes prévoient en priorité les crédits relatifs aux opérations commencées.

Outre les prévisions propres à l'exercice budgétaire, les responsables de programmes proposent également les prévisions budgétaires relatives aux exercices N+1, N+2 et N+3.

Si les opérations sont incluses dans une AP, la somme des CP prévus ou votés par exercice budgétaire ne peut pas être supérieure au montant de l'AP sauf à solliciter une revalorisation de celle-ci.

I-5-6 Les subventions d'investissement accordées :

Les subventions d'équipement versées font l'objet d'un chapitre particulier (chapitre 204) de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Les responsables de programmes prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les subventions d'équipement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés.

L'individualisation de ces subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire idoine pour des subventions inférieures à 23 000 € qui ne comportent pas de conditions d'octroi. Cette individualisation au budget vaut décision. Les subventions comportant des conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention quel qu'en soit le montant.

Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.

Les règles de versement et caducité des subventions sont définies par la convention.

I-5-7 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont composées des ressources propres définitives (FCTVA...), des subventions d'équipement, des recettes d'emprunt, des cessions patrimoniales et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont toutes prévues et saisies dans le logiciel financier par la direction des finances. Les recettes d'équipements (subventions affectées à des opérations d'investissement) sont prévues en collaboration étroite avec les différentes directions et en particulier la direction développement du territoire.

Les recettes affectées à des opérations sont inscrites au budget d'une part au regard d'un engagement juridique (arrêté de subvention, convention...) et d'autre part au regard des montants inscrits en dépenses.
En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement correspond en prévision à la somme du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), des dotations aux amortissements et des provisions (chapitre 040).

Les recettes d'emprunt assurent le financement complémentaire de la section d'investissement (à l'exception du remboursement en capital de la dette).

I-5-8 L'annuité de la dette :

L'annuité de la dette correspond au remboursement des emprunts en capital (chapitre 16) et intérêts (articles 66111 et 66112). L'annuité de la dette est une dépense obligatoire de la ville.

La prévision annuelle inscrite au budget primitif est effectuée par la direction des finances. Des ajustements pourront, le cas échéant, être prévus par décision modificative.

L'état de la dette est présenté au travers de différentes annexes du budget.

I- 6 Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié.

Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.

Les décisions modificatives concernent également des transferts équilibrés entre chapitres budgétaires.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet le vote des résultats antérieurs reportés, des reports d'investissement et des reports de fonctionnement. Le montant des reports en dépenses et en recettes est conforme aux restes à réaliser constatés au compte administratif.

Toute demande de crédits complémentaires doit être dûment motivée sous peine de ne pas être examinée par la direction des finances.

La direction des finances recense les demandes de crédits complémentaires proposées par les responsables de programmes. Ces demandes nouvelles sont arbitrées par le Maire et le Maire-Adjoint chargé des Finances sur proposition du directeur général des services.

Sauf cas exceptionnel, la ville de Guebwiller se limite à 2 décisions modificatives (y compris budget supplémentaire) par exercice budgétaire.

Le vote des décisions modificatives est effectué selon les mêmes modalités que le vote du budget primitif.

Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative ou par le budget supplémentaire doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

I- 7 Les virements de crédits

Les virements de crédits sont autorisés au sein d'un même chapitre budgétaire.

Les gestionnaires au sein des directions opérationnelles peuvent effectuer tous les virements de crédits qu'ils souhaitent, sous réserve des crédits disponibles sur l'opération au sein d'un même programme.

Le budget étant arbitré par programme, les virements entre programmes doivent toujours pouvoir être justifiés. La direction des finances saisit ces virements au regard des justificatifs apportés par le (ou les) responsable(s) des programmes concernés.

Des virements entre autorisations de programme ne modifiant pas le volume de chacune des AP sont possibles. Tout virement se traduisant par une modification du montant de l'AP doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal (décision modificative). Tout virement modifiant le montant des CP de l'exercice doit également faire l'objet d'une décision du conseil municipal. La direction des finances est chargée des virements d'AP.

II- L'EXECUTION BUDGETAIRE

II- 1 La gestion des tiers

La création des tiers dans le logiciel financier est effectuée par les utilisateurs habilités. Les tiers ainsi créés, ont un statut de tiers « Administratif ».

Les utilisateurs peuvent demander l'intégration des tiers administratifs au référentiel financier. Seuls les tiers intégrés au référentiel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.

Les personnes habilitées à intégrer les tiers au référentiel financier sont désignées par la direction des finances. L'intégration est effectuée sous sa responsabilité et dans le respect de la charte de saisie des tiers.

La charte de saisie des tiers sert de base commune à la saisie des tiers. Elle est consultable par l'ensemble des utilisateurs habilités à créer des tiers.

II- 2 La gestion des marchés publics, des familles et des Réf-CMP

Toutes les dépenses de fournitures, prestations de services ou travaux sont soumises aux règles des marchés publics[4] quels que soient leurs montants. Toute commande publique doit donc faire l'objet d'une mise en concurrence.

II-2-1 Les seuils de mise en concurrence :

Le code des marchés publics prévoit des modalités de mise en concurrence (niveau de publicité) différentes en fonction de l'importance de la commande. Les seuils s'entendent Hors Taxes :

1- Marchés compris entre 0 € et 14 999 € : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable. Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur a toutefois l'obligation de choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire

2- Marchés de fournitures ou services à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans le BOAMP, avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines

3- Marchés de travaux à procédure adaptée (MAPA) compris entre 15 000 € et 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales ou au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP), avec un délai minimum de mise en concurrence de 3 semaines

4- Marchés de fournitures ou services supérieurs à 200 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)

5- Marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 € : la mise en concurrence est formalisée par la publication d'un avis d'appel à concurrence au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE)

Dans le logiciel financier, un type de procédure est créé pour chacun des seuils indiqués ci-dessus avec contrôle bloquant de seuil. Le contrôle de seuil est effectué à l'engagement de la dépense soumis au code des marchés publics.
Pour les marchés de fournitures, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :

- la valeur de l'ensemble des fournitures homogènes (même famille de produits) récurrentes ;
- la valeur de l'ensemble des fournitures récurrentes correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est de un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année ;
- la valeur totale d'un besoin unique.

4 A ce jour : ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, décret n° 2017-516 du 10 avril 2017

Pour les marchés de services, les seuils sont appréciés en prenant en compte, quel que soit le nombre de fournisseurs :

- la valeur de l'ensemble des prestations si les besoins de la personne publique donnent lieu à un ensemble de prestations homogènes concourant à une même opération ou constituant une unité fonctionnelle ;
- la valeur totale des prestations correspondant aux besoins d'une année (si la durée du marché est d'un an) ou plusieurs si la durée du marché dépasse une année.

Le caractère homogène des fournitures et des services est apprécié par référence à une nomenclature interne à la Mairie de Guebwiller dénommée « Famille CMP ». La direction des finances est responsable de la création, modification et suppression des codes Familles CMP. Elle est également chargée de recenser les besoins récurrents de la ville de Guebwiller permettant de déterminer le niveau de mise en concurrence.

Pour les marchés de travaux, les seuils sont appréciés en prenant en compte la valeur de tous les travaux se rapportant à une même opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation que le pouvoir adjudicateur met à disposition des opérateurs.
Il y a opération de travaux lorsque le pouvoir adjudicateur prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.
Par exception, des marchés peuvent être passés sans mise en concurrence dans les conditions définies par le code des marchés publics.

II-2-2 Les « Références CMP » :

Dans le logiciel financier, toute fourniture ou prestation de service est engagée sur une référence CMP. A contrario, la référence CMP n'est pas obligatoirement renseignée pour les marchés de travaux.

La référence CMP correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...). Elle porte également le type de procédure et permet par conséquent de contrôler les seuils par famille.

Pour les fournitures : une référence CMP générique est créée pour supporter les achats récurrents sur une famille donnée. Une référence CMP distincte est créée pour chaque unité fonctionnelle sur cette même famille.

Pour les services : une référence CMP est créée par :

- Opération / ensemble unique
- Opération récurrente
- Famille pour les services continus

Sur proposition des services, la direction des finances est responsable de la création, modification et suppression des Références CMP.

Le contrôle des seuils s'effectue principalement de la manière suivante :

	Référence à l'ordonnance « marchés publics »	Type de procédure	Seuil
Fournitures récurrentes ou Fournitures – besoin unique ou Services continus ou récurrents	oui	consultation directe ou MAPA	< 25 000 € HT
		MAPA ou appel d'offres	> 25 000 € HT
		Appel d'offres	> 200 000 € HT
travaux	oui	consultation directe ou MAPA	< 25 000 € HT
		MAPA ou appel d'offres	> 25 000 € HT
		Appel d'offres	> 5 00 000 € HT

II-2-3 Les procédures de marchés publics :

Le code des marchés publics prévoit différentes procédures de marchés dont : les appels d'offres, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les accords-cadres etc.....

Les marchés peuvent prendre les formes suivantes :

- marchés simples : la prestation doit correspondre au cahier des charges et l'engagement correspond au montant notifié au marché
- marchés à bons de commande : les marchés à bons de commande peuvent comporter un seuil minimum et maximum de commande. Ils peuvent également ne prévoir aucun montant OU uniquement un montant minimum ou un montant maximum
- marchés à tranches : le marché à tranches conditionnelles comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles.

Sur proposition des services, la direction des finances est chargée de la gestion administrative de l'ensemble des procédures marchés publics (appels à concurrence, gestion des cahiers des charges, secrétariat de la commission d'appel d'offres...).

Elle effectue le choix de la procédure la plus adaptée aux besoins des services tout en garantissant la conformité de la procédure avec le code des marchés publics et le respect des modalités de mise en concurrence.

A l'issue de la procédure, chaque marché notifié est saisi dans le module « marché » du logiciel financier par la direction des finances. Le marché comprend notamment, un numéro séquentiel, le libellé, les dates de début et de fin, les montants (sauf pour les marchés à bons de commande sans mini et maxi), les contractants et leurs coordonnées bancaires et les actes (notification, avenants, sous-traitants, interruption, résiliation...)

Lorsqu'un marché comporte des lots, chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

II- 3 La tranche de financement

La tranche de financement matérialise l'affectation des crédits d'une opération. Elle correspond au premier niveau d'exécution budgétaire et s'apparente à une réservation des crédits sur l'opération ou à un découpage de l'opération en « sous-opérations ».

La tranche de financement est obligatoire pour permettre d'engager en dépenses comme en recettes.
Elle matérialise en dépenses la limite supérieure disponible pour l'engagement.
En recettes, le montant de la tranche est indicatif. L'engagement peut être supérieur au montant affecté à la tranche. Il est néanmoins fortement recommandé d'ajuster le montant de la tranche à hauteur des recettes susceptibles d'être perçues.

La tranche de financement est créée à partir d'une et d'une seule enveloppe pluriannuelle de financement (AP/CP) de l'opération. Il est donc impossible de créer une tranche de financement regroupant en son sein, une enveloppe de fonctionnement et une enveloppe d'investissement. Il ne peut également pas y avoir sur une tranche, une enveloppe annuelle et une enveloppe pluriannuelle.

Les crédits de la tranche de financement sont ventilés par nature analytique et par exercice. Il y a toujours adéquation entre le montant global de la tranche de financement et la ventilation par nature analytique. A noter que les tranches de financement sur les AP peuvent ne pas être ventilées, elles sont alors dites « globales ».

Chaque gestionnaire d'opération gère librement ses tranches de financement selon deux modes :

- tranches récurrentes non limitées à l'exercice budgétaire avec abondement par exercice budgétaire (moyens généraux...)
- tranches non récurrentes et limitées dans le temps permettant d'isoler un projet particulier, une action...

La diminution des crédits affectés à une tranche est possible sous réserve de disponible pour engagement.

La clôture des tranches est à l'initiative des maîtres d'ouvrages d'opérations. Elle ne peut en aucun cas intervenir s'il reste des engagements, factures ou mandatements en cours.

II- 4 La comptabilité des engagements

L'engagement préalable est obligatoire dans le logiciel financier en dépenses et en recettes, quelle que soit la section (investissement ou fonctionnement)

L'engagement permet de répondre à trois objectifs essentiels :
- déterminer les crédits disponibles ;
- rendre compte de l'exécution du budget ;
- générer les opérations de clôture (rattachement des charges et produits à l'exercice et détermination des restes à réaliser et reports).

Sur le plan juridique, un engagement est un acte par lequel la ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un simple bon de commande, d'une lettre de commande, etc.

La signature d'un contrat ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs, doivent impérativement être précédés d'un engagement validé dans le logiciel financier.

Cet engagement permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants.

La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur (le Maire) ou, par délégation, de ses Adjoints ainsi que du directeur général des services et de ses directeurs.

L'engagement en dépenses doit donc toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué a posteriori. Dans ce cas, l'urgence ne peut concerner que les actes de prévention des atteintes relatives à la sécurité des biens et des personnes. L'engagement correspondant dans le logiciel financier doit être fait pour régularisation dans les meilleurs délais.

Dans le cas des marchés simples, la notification matérialise l'engagement juridique de la ville. Pour les marchés de travaux, l'ordre de service vaut démarrage des travaux.

Pour les marchés à bons de commande, le bon matérialise l'engagement juridique de la ville. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

L'engagement juridique de la ville des fournitures ou prestations hors marché doit systématiquement être matérialisé par un bon de commande. Il peut être accompagné de toute pièce complémentaire (devis, contrat, convention...).

L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention. L'engagement des recettes issues des tarifs est effectué au 1er janvier sur la base des prévisions du budget voté. Il peut être réajusté à la hausse ou à la baisse en cours d'année au regard des réalisations passées (mensuelles, annuelles...) ainsi que des revalorisations de tarifs. L'engagement est caduc à la fin de l'exercice budgétaire.

Le montant budgétaire de l'engagement est égal au montant TTC exception faite des activités entrant dans le champ de la TVA déclarable.

Pour les activités entrant dans le champ de la TVA déclarable : le montant budgétaire correspond au montant Hors Taxe. Si ces activités ont un prorata de TVA, le montant budgétaire correspond au Hors Taxe augmenté de la TVA non déductible.

Chaque engagement doit faire l'objet d'une validation. Le nombre de validations pour un engagement est fonction du type d'engagement :

- dépenses soumises au code des marchés publics : au choix de la direction opérationnelle 1 ou 2 niveaux de validation hiérarchique, validation de la direction de la Concurrence et de la Commande Publique, validation finale par la direction des finances.
- dépenses non soumises au code des marchés publics : validation hiérarchique (1 seul niveau), validation finale par la direction des finances

- recettes : au choix de la direction opérationnelle 1 validation hiérarchique ou absence de validation hiérarchique, validation finale par la direction des finances

La validation hiérarchique concerne :
- l'opportunité de la dépense
- la régularité de la recette
- la bonne imputation budgétaire de la dépense ou de la recette
- la régularité des dépenses vis-à-vis du code des marchés public

Par sa validation, le « Valideur » certifie que l'objet de la dépense ou de la recette entre bien dans le cadre de la mission de service public de la ville (compétences de la ville), dans l'intérêt communal et dans le respect du cadre comptable M14.

Les personnes habilitées à valider les engagements ainsi que leurs suppléants sont désignés par le responsable de programmes.

Un engagement ne peut en aucun cas être validé hiérarchiquement par celui qui l'a créé.

II- 3 La gestion de la facture

La gestion de la facture dans le logiciel financier ne concerne que les types d'engagements de la catégorie « soumis au code des marchés publics » en dépenses.

Les factures doivent être adressées à l'adresse suivante : « Mairie de Guebwiller – Direction des finances – 73 rue de la République - 68500 Guebwiller ».
Elles sont réceptionnées par le secrétariat des élus, scannées, enregistrées et dispatchées vers les services et élus concernés ainsi qu'à la direction des finances via le logiciel de gestion électronique de documents. Le document est horodaté.

La facture est ensuite intégrée au logiciel financier par la direction des finances.

Sauf exceptions (contrats d'assurance, abonnements, avances sur marchés...), la facture ne peut être émise par le fournisseur avant la livraison.

Les délais de mandatement courent à compter de la date de la facture enregistrée compte-tenu des règles de date ci-dessus énoncées, sauf si la facture n'est pas liquidable (absence de constat et de certification du service fait à la réception de la facture). Dans ce cas, la facture doit être renseignée comme étant « abandonnée » et doit impérativement être retournée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail. Les factures abandonnées ne peuvent pas être liquidées.

Les prestataires externes à la ville – tels que les architectes – doivent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour le compte de la ville

Le constat et la certification du service fait sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation des factures. Ils sont de la responsabilité du gestionnaire des factures. Ces éléments sont renseignés au cours du circuit défini dans le cadre du workflow arrêté pour la gestion électronique des documents (GED).

II-3-1 le constat du service fait

Le constat du service fait correspond à l'attestation de la conformité entre la livraison et la commande.

La réception d'une fourniture (matérialisée par le bon de livraison) consiste à :
- valider les quantités reçues
- s'assurer que les biens ont bien été commandés
- contrôler la quantité et la qualité reçues par rapport à la commande
- traiter les anomalies de réception.

Pour les prestations, la réception consiste à :
- définir l'état d'avancement physique de la prestation
- s'assurer que la prestation a bien été commandée et qu'elle est conforme techniquement à l'engagement juridique (contrat, convention ou marché)

La date de constat du service fait doit être égale à :
- la date du bon de livraison pour les fournitures
- la date de réalisation de la prestation (quelques exemples : réception d'un rapport conforme à la commande, date d'intervention, ...)
- la constatation physique d'exécution de travaux

La date de constat du service fait doit toujours être antérieure (ou égale) à la date de facture. Le constat du service fait peut donc être effectué à partir de l'engagement avant réception de la facture.
Dans le cas où le constat est impossible à dater avant réception de la facture, la date du constat doit être égale à la date de la facture.

Le constat peut être total ou partiel. Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

Si la livraison n'est pas conforme à la commande, le constat du service fait ne peut pas être jugé conforme. Si la facture correspondante est adressée à la mairie de Guebwiller sur la base de cette livraison erronée, elle n'est pas liquidable, interrompant ainsi le délai de mandatement. Dans ce cas, la facture doit être renvoyée au fournisseur par courrier avec accusé de réception ou par mail.

Les différents cas possibles sont :
- constat conforme à l'engagement => certification possible et liquidation possible à hauteur de la facture
- constat partiellement conforme à l'engagement => certification possible sur la base des réceptions constatées et liquidation possible si la facture est conforme au constat du service fait
- constat non conforme à l'engagement => certification impossible et facture non liquidable

II-3-2 la certification du service fait

La certification du service fait correspond au contrôle de cohérence entre la livraison et la facture. A ce titre, la certification du service fait ne peut intervenir qu'après constat du service fait et réception de la facture. La certification est l'étape préalable indispensable à la liquidation de la dépense.

Le contrôle consiste à certifier que :
- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense

Si la certification est refusée, le constat du service fait doit être réexaminé.

Les différents cas possibles sont :
- facture conforme au constat => certification conforme => liquidation
- facture non conforme au constat => pas de certification => en attente de constatation => facture en attente de service fait (non encore liquidable)

II-2-5 La liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement

La liquidation effectuée par le service gestionnaire des crédits désigne l'action visant à proposer le mandat ou le titre de recette après certification du service fait.

Les factures doivent être signées par les personnes habilitées attestant de la validité de la liquidation de la dépense. La liquidation des recettes est accompagnée d'un état liquidatif signé certifiant la validité de la créance.

La direction des finances valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes se traduisent par l'émission des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En recettes, les titres sont émis, soit avant encaissement avec édition d'un avis des sommes à payer, soit après encaissement pour régularisation.

Le gestionnaire de recettes doit proposer la liquidation de la recette dès que la dette est exigible (dès service fait) avant encaissement. Les titres de recettes correspondants doivent engendrer concomitamment l'avis de sommes à payer. Les avis de sommes à payer sont mis sous plis et transmis automatiquement aux redevables.

L'émission des titres de recettes après encaissement doit rester l'exception.

A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements – remboursement de la dette, électricité...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.

La numérotation des mandats, des titres et des bordereaux est chronologique. Les mandats et titres des services assujettis à la TVA font l'objet de séries distinctes de bordereaux par activité. Les réductions et annulations de mandats et de titres font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat ou un titre fait l'objet d'un rejet dans le logiciel financier. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat ou du titre.

La direction des finances est seule chargée de la gestion des opérations d'ordre, la gestion des rejets, des réductions, des annulations ainsi que des réimputations.

Le délai global de paiement des factures est fixé règlementairement à 30 jours. Ce délai intègre le délai de mandatement de l'ordonnateur (20 jours) ainsi que le délai de paiement du comptable public (10 jours). Dans le cas où des intérêts moratoires doivent être versés pour une facture, la dépense correspondante est systématiquement prise en charge par le service gestionnaire de la facture concernée.

Si le dépassement du délai global de paiement est imputable au comptable public, la ville se réserve la possibilité d'émettre des titres de recettes à l'encontre des services de l'Etat pour remboursement des intérêts moratoires versés.

II- 6 La gestion du patrimoine

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés de la ville. Ces biens ont, exceptions faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte, fait l'objet d'un mandatement en section d'investissement. Cet ensemble est valorisé à son coût historique dans l'inventaire de la ville. Tout mouvement en investissement (comptes de la classe 2) doit obligatoirement faire référence à un numéro d'inventaire.

Les acquisitions de l'année (à titre onéreux ou non) sont retracées dans une annexe du compte administratif.

Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Receveur des Finances en charge de la tenue de l'actif de la collectivité.

Les travaux réalisés en investissement viennent augmenter à leur achèvement la valeur du patrimoine ou empêcher sa dépréciation. Cette dernière peut être constatée au travers des dotations aux amortissements ou lors des mises à la réforme et des cessions.
Pour les communes, exception faite des immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles, l'amortissement n'est obligatoire que pour les biens meubles, les biens immatériels (en particulier les études non suivies de réalisation) et les subventions d'équipement versées.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du conseil municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.

Si des subventions d'équipement sont perçues pour des biens amortissables alors la ville doit les amortir sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés.

S'agissant de la cession de biens mobiliers et biens immeubles, le conseil municipal doit délibérer pour l'aliénation des biens mobiliers au-delà de 4 600 euros TTC et une mise en concurrence proportionnelle à l'importance de la cession doit être organisée.

Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition.

Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense. Le montant correspondant à la récupération du bien par l'entreprise n'est en aucune manière déduit de la facture d'acquisition. Il doit donc faire l'objet d'un titre de cession retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien repris.

Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par France Domaine et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente. Les écritures de cession sont réalisées par la direction des finances. Il est important de préciser la valeur nette comptable du bien cédé et d'indiquer s'il s'agit d'une cession totale ou partielle. Dans ce dernier cas, la valeur nette comptable cédée sera calculée au prorata de la surface cédée. Cependant, si le bien partiellement cédé avait une valeur nette comptable (VNC) symbolique, cette même valeur peut être appliquée aussi bien à la VNC cédée qu'à son solde.

La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au compte administratif.

Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision. Par ailleurs, les écritures de régularisation de l'actif (constat de la VNC et de la plus ou moins-value) ont la spécificité de s'exécuter sans prévision préalable (y compris en dépenses).

II- 7 Le cas particulier des régies

Seul le comptable public est habilité à régler les dépenses et recettes de la ville de Guebwiller.

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.

La création d'une régie est de la compétence du conseil municipal[5] mais elle peut être déléguée au maire.

Lorsque cette compétence a été déléguée au Maire, les régies sont créées par décision du maire.

L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.

Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'ordonnateur sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas ses fonctions dans le respect de la réglementation.

Les régisseurs sont fonctionnellement sous la responsabilité des directeurs opérationnels. Les directions opérationnelles sont chargées du contrôle d'opportunité et de légalité des recettes encaissées ainsi que des dépenses payées par les régisseurs (contrôle de la conformité des opérations avec l'arrêté constitutif de la régie).

Les régies doivent être engagées dans le logiciel financier, en recettes comme en dépenses.

En recettes : un engagement par an et par régie : les versements mensuels sont tous effectués sur le même engagement.

[5] Cas de la ville à ce jour, cf. délibération du conseil municipal n°4 du 29/04/2014

En dépenses : l'engagement doit toujours être préalable à la dépense soit en début d'année pour l'année entière, soit à chaque reconstitution de la régie. En effet, l'engagement permet de s'assurer de la disponibilité des crédits.

La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que les dépenses pouvant être réglées par régie sont très encadrées par les textes. L'acte constitutif doit indiquer le plus précisément possible l'objet de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.

Le régisseur de recettes doit verser son encaisse dès que le montant de celle-ci atteint le maximum fixé par l'acte de création de la régie et au minimum une fois par mois, et obligatoirement :

- en fin d'année, sans pour autant qu'obligation soit faite d'un reversement effectué le 31 décembre dès lors que les modalités de fonctionnement conduisent à retenir une autre date ;
- en cas de remplacement du régisseur par le régisseur intérimaire ou par le mandataire suppléant ;
- en cas de changement de régisseur ;
- au terme de la régie.

Concernant les régies de dépenses, le montant maximum de l'avance mis à la disposition du régisseur ne doit pas excéder le quart du montant prévisible des dépenses annuelles à payer. L'acte constitutif de la régie précise le montant maximum de l'avance susceptible d'être mis à la disposition du régisseur.

III- LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

Les opérations de fin d'exercice s'appuient sur les évènements de gestion précisés précédemment ; la bonne tenue de la comptabilité d'engagement constitue un préalable indispensable au bon déroulement des opérations de clôture.

Le calendrier des opérations de fin d'exercice est déterminé chaque année par la direction des finances.

III- 1 Le rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :

- en dépenses : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue
- en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les droits acquis au plus tard le 31 décembre peuvent faire l'objet de titre de recettes pendant la journée complémentaire et au plus tard le 31 janvier dès lors que la recette est certifiée et dûment liquidée. Ainsi, le rattachement en recette peut ne concerner que les droits acquis au 31 décembre n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre de recettes sur l'exercice.

Les engagements à rattacher sont proposés par chaque direction et sont validés par la direction des finances

Chaque direction doit justifier auprès de la direction des finances les dépenses et les recettes à rattacher. Le service fait relatif aux fournitures est justifié par le bon de livraison. Le rattachement des prestations de services est effectué sur la base de toute pièce justifiant des dates d'interventions.

Peuvent ne pas être rattachées les charges ou les produits n'ayant pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice. Cependant, pour la ville de Guebwiller, tout engagement, quel que soit son montant, peut faire l'objet d'un rattachement sous réserve que le service fait puisse être justifié.

Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.

Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts en cours est réalisé sur un article budgétaire M14 spécifique en dépenses de fonctionnement (compte 66112). Aussi, la prévision et la réalisation peuvent, le cas échéant, être négatives si la contrepassation est supérieure au rattachement.

La direction des finances fixe chaque année le calendrier de rattachement des charges et des produits.

Les engagements ayant fait l'objet de rattachement sont automatiquement prorogés au 31 décembre de l'année N+1.

III- 2 Les charges et produits constatés d'avance

Parallèlement au rattachement des charges et produits, sont exclus du résultat de l'exercice les charges et produits constatés d'avance qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre mais qui se rapportent totalement ou partiellement à l'exercice suivant.

Toutes les directions peuvent indiquer à la direction des finances, les mandats et titres émis en section de fonctionnement qui se rapportent à l'exercice suivant. Sur la base des justificatifs adressés, la direction des finances passe les écritures comptables correspondantes.

III- 3 Les reports de crédits de fonctionnement

Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) ne peuvent pas être reportés. Les crédits non engagés sont systématiquement annulés.

Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par chaque direction et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.

III- 4 Les reports de crédits d'investissement

Les crédits disponibles (crédits n'ayant pas fait l'objet d'un engagement) ne peuvent pas être reportés. Les crédits non engagés sont systématiquement annulés.

Les engagements non reportés deviennent caducs au 31 décembre de l'exercice. Ces engagements peuvent néanmoins être prorogés sur l'exercice suivant par chaque direction et sont alors financés par les crédits de l'exercice suivant.

Les restes à réaliser de crédits de paiement sur les autorisations de programme au 31 décembre sont automatiquement proposés au vote de l'exercice suivant.

IV- LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire d'un exercice. Il compare à cette fin :

- les montants votés se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- le total des émissions de titres de recettes et de mandats sur chaque subdivision du budget y compris les mandats ou titres de rattachement

Il fait apparaître :

- les restes à réaliser de dépenses et recettes par section (nuls par défaut)
- les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections)
- les annexes obligatoires
- le compte administratif est appuyé des restes à réaliser d'investissement.

Il est proposé au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le Maire présente le compte administratif mais ne prend pas part au vote

Le compte de gestion, présenté par le comptable public, correspond au bilan de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il doit être concordant avec le compte administratif et doit être remis par le comptable au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré.

Le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).

GLOSSAIRE

Autorisation de programme ou d'engagement : délibération du conseil municipal définissant un programme pluriannuel et permettant à la ville d'engager juridiquement les dépenses avant inscription des dépenses correspondantes au budget.

Budget primitif : budget voté par chapitre pour un exercice donné. Il prévoit l'ensemble des recettes et dépenses annuelles par section (investissement et fonctionnement). Il doit être présenté et voté en équilibre. Il est accompagné d'annexes règlementaires.

Budget supplémentaire : Décision modificative particulière qui intègre les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports de crédits issus des restes à réaliser constatés tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Chapitre budgétaire : niveau de vote des crédits d'un budget correspondant à un regroupement d'articles budgétaires. L'article correspond à la nomenclature M14 par nature

Compte administratif : délibération du conseil municipal qui détermine les résultats de l'exercice budgétaire. Il compare les réalisations par rapport aux prévisions et fait apparaître les restes à réaliser

Contrepassation (ou extourne) : neutralisation des charges et des produits rattachés à l'exercice par leur annulation l'exercice suivant

Coût toutes dépenses confondues (TDC) : coût global pluriannuel TTC d'un programme fonctionnel incluant toutes les dépenses connexes (études, contrôles, frais de géomètres, de notaire, d'expertises diverses, etc.

Crédits de paiements : part des crédits votés au budget nécessaire au financement des autorisations de paiement ou d'engagement pour un exercice considéré.

Décision modificative : délibération du conseil municipal permettant d'ajuster les crédits du budget primitif concernant des dépenses ou recettes dont la prévision au budget était impossible.

Engagement : l'engagement comptable correspond à la réservation de crédits pour un objet déterminé. Il précède ou est concomitant à l'engagement juridique qui correspond à un acte par lequel la ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge.

Enveloppe de financement (AP-EP/CP) : décomposition des crédits des programmes et des opérations permettant une distinction entre les crédits (fonctionnement annuel, investissement annuel, AP...).

Famille CMP : nomenclature interne définissant le caractère homogène des fournitures et des services de la collectivité.

Liquidation : attestation de la certification du service fait – bon pour mandatement.

Logiciel financier : système d'information financier de la ville de Guebwiller et du CCAS : gestion du budget (prévision, cadre règlementaire), exécution financière, gestion financière des marchés publics, gestion financière du patrimoine...

MAPA : marchés à procédure adaptée : marchés dont les modalités de mise en concurrence peuvent être définies par la collectivité.

Nature analytique : imputation budgétaire correspondant au croisement entre la nature comptable et la rubrique fonctionnelle définies par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Opération : cadre de gestion budgétaire de la ville. L'opération est une décomposition du programme. La gestion financière (prévision et exécution) est effectuée au niveau de l'opération.

Ordonnancement/mandatement : ordre donné par l'ordonnateur au comptable public pour le paiement d'une dépense ou le recouvrement d'une recette.

Programme : cadre de gestion budgétaire de la ville. Le programme agrège les informations financières issues des opérations.

Programme fonctionnel des besoins : le programme fonctionnel de besoin correspond au programme physique (chantier, opération de travaux...).

Rattachement des charges et des produits à l'exercice : réalisation budgétaire (mandats ou titres de recettes) des engagements pour lesquels le service a été effectué au 31 décembre de l'exercice budgétaire considéré.

Référence CMP (Réf-CMP) : correspond à une décomposition de la famille CMP en fonction de la catégorie d'achat et du mode d'achat (opération, ouvrage, unique, récurrent, continu...).

Restes à réaliser : en investissement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées non réalisées au 31 décembre de l'exercice considéré. En fonctionnement, ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées et encore valides n'ayant pas donné lieu à Service Fait au 31 décembre.

Service fait : contrôle de cohérence entre la commande, la livraison et la facture.

TOTEM : application informatique mise à disposition par la DGCL pour générer et éditer les documents budgétaires conformément à la maquette M14 règlementaire.

Tranche de financement : décomposition de l'opération en sous-opérations permettant l'engagement des dépenses et des recettes. Elle peut s'apparenter à une réservation de crédits sur l'opération.

Virement de crédit : ajustements équilibrés de crédits au sein d'un même chapitre budgétaire.

N°2 - 12/2017

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017
DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative n°3 qui s'équilibre globalement à 0 € (soit 0 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement) a pour objet des ajustements et rectifications divers :

I. En section de fonctionnement :

Recettes : aucune inscription nouvelle.

Dépenses : - Chapitre 012 « charges de personnel » : inscription d'un crédit complémentaire global de 40 000 € réparti principalement sur le compte 64131 « rémunérations du personnel non titulaire » (+37 000 €), le compte 6216 « personnel affecté par le Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement » destiné au remboursement des salaires des bûcherons à la CCRG (+6 000 €) et diminution du compte 6218 « autre personnel extérieur » (- 3000 €),
- Chapitre 023 : diminution du virement à la section d'investissement de 40 000 €.

soit un total de 0,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes : - Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles» inscription d'une recette supplémentaire de 40 000 € correspondant à la régularisation et au transfert des frais d'études friches Ville-Haute, payés sur le budget principal en 2015, vers le budget annexe « Réhabilitation Friches » créé ultérieurement,
- Chapitre 021 : diminution du virement complémentaire de la section de fonctionnement de 40 000 €.

soit un total de 0,00 €.

Dépenses : aucune inscription nouvelle.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

La présentation simplifiée de la décision modificative n°3 au budget principal pour l'exercice 2017 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre-Article-Fonction	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
012 Charges de personnel				
64131-020		37 000.00		
6216-833		6 000.00		
6218-411	-3 000.00			
023 Virement à la section d'invest.	-40 000.00			
Total section fonctionnement	**0.00**		**0.00**	

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre-Article-Fonction	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
20 Immobilisations incorporelles				
2031-824				40 000.00
021 Virement de la section de fonct.			-40 000.00	
Total section d'investissement	**0.00**		**0.00**	
Total de la décision modificative n° 3	**0.00**		**0.00**	

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°3 du budget principal 2017 équilibrée en dépenses et en recettes à 0,00 €, soit 0,00 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 3 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00	0,00	3 191 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	40 000,00	0,00	5 463 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	999 691,18	0,00	0,00	0,00	999 691,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**9 613 691,18**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**9 653 691,18**
66	Charges financières	170 937,08	0,00	0,00	0,00	170 937,08
67	Charges exceptionnelles	17 352,00	0,00	0,00	0,00	17 352,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**9 851 980,26**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**9 891 980,26**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*2 929 020,00*		*-40 000,00*	*0,00*	*2 889 020,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*618 019,74*		*0,00*	*0,00*	*618 019,74*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 547 039,74***		***-40 000,00***	***0,00***	***3 507 039,74***
	TOTAL	**13 399 020,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 399 020,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**13 399 020,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	117 653,96	0,00	0,00	0,00	117 653,96
70	Produits services, domaine et ventes div	574 200,00	0,00	0,00	0,00	574 200,00
73	Impôts et taxes	5 779 068,00	0,00	0,00	0,00	5 779 068,00
74	Dotations et participations	3 504 033,00	0,00	0,00	0,00	3 504 033,00
75	Autres produits de gestion courante	756 659,24	0,00	0,00	0,00	756 659,24
	Total des recettes de gestion courante	**10 731 614,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 731 614,20**
76	Produits financiers	1 067 170,76	0,00	0,00	0,00	1 067 170,76
77	Produits exceptionnels	54 778,00	0,00	0,00	0,00	54 778,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**11 853 562,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 853 562,96**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*133 512,00*		*0,00*	*0,00*	*133 512,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***133 512,00***		***0,00***	***0,00***	***133 512,00***
	TOTAL	**11 987 074,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 987 074,96**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 411 945,04**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**13 399 020,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**3 373 527,74**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	96 436,00	0,00	0,00	0,00	96 436,00
204	Subventions d'équipement versées	121 820,00	0,00	0,00	0,00	121 820,00
21	Immobilisations corporelles	864 803,20	0,00	0,00	0,00	864 803,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 313 760,80	0,00	0,00	0,00	4 313 760,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 396 820,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 396 820,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	932 180,00	0,00	0,00	0,00	932 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**940 180,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**940 180,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers(8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 337 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 337 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*133 512,00*		*0,00*	*0,00*	*133 512,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*35 508,00*		*0,00*	*0,00*	*35 508,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***169 020,00***		***0,00***	***0,00***	***169 020,00***
	TOTAL	**6 506 020,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 506 020,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 007 611,88**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 513 631,88**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	701 844,98	0,00	0,00	0,00	701 844,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 674 000,00	0,00	0,00	0,00	1 674 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 930,34	0,00	0,00	0,00	1 930,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 377 775,32**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**2 417 775,32**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	520 911,94	0,00	0,00	0,00	520 911,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 007 611,88	0,00	0,00	0,00	1 007 611,88
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 600,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00	0,00	0,00	0,00	7 185,00
	Total des recettes financières	**1 553 308,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 553 308,82**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 931 084,14	0,00	40 000,00	0,00	3 971 084,14
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*2 929 020,00*		*-40 000,00*	*0,00*	*2 889 020,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*618 019,74*		*0,00*	*0,00*	*618 019,74*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*35 508,00*		*0,00*	*0,00*	*35 508,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 582 547,74***		***-40 000,00***	***0,00***	***3 542 547,74***
TOTAL		7 513 631,88	0,00	0,00	0,00	7 513 631,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 513 631,88

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 373 527,74

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-40 000,00*	-40 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**40 000,00**	***-40 000,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	*0,00*	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*-40 000,00*	-40 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**40 000,00**	***-40 000,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	739 700,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	520 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	0,00	0,00
60622	Carburants	68 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	6 600,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	18 500,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	234 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	13 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 300,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	138 700,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	123 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	44 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	86 700,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	34 900,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	27 100,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 200,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	35 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 400,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	57 200,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	42 600,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	11 600,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	51 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	33 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	69 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	28 480,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	13 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 200,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	43 500,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	99 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	68 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 423 000,00**	**40 000,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	47 000,00	6 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	-3 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 900,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 721 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	63 500,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	599 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	133 000,00	37 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	14 200,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	33 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	233 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	519 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	779 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 400,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**999 691,18**	**0,00**	**0,00**
6531	Indemnités	156 598,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	4 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 081,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 977,00	0,00	0,00
6535	Formation	7 500,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	120,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	34 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	239 500,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	59 300,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 800,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	302 008,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	257,18	0,00	0,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	**9 613 691,18**	**40 000,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b)**	**170 937,08**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	165 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 097,86	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 500,00	0,00	0,00
665	Escomptes accordés	534,94	0,00	0,00
6688	Autres	4 000,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**17 352,00**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	9 300,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 552,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	**9 851 980,26**	**40 000,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 929 020,00***	***-40 000,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***618 019,74***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*354 942,82*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*3 547 039,74*	*-40 000,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*3 547 039,74*	*-40 000,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 399 020,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	41 337,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-46 435,54
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 097,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**117 653,96**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	117 653,96	0,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**574 200,00**	**0,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	120 000,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	40 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 800,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 400,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 300,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	11 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	274 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	10 700,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	27 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**5 779 068,00**	**0,00**	**0,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 144 521,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 218 220,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	50 027,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	26 000,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 300,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	169 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	0,00	0,00
74	**Dotations et participations**	**3 504 033,00**	**0,00**	**0,00**
7411	Dotation forfaitaire	1 228 171,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	361 656,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	918 008,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	296 545,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	256 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	24 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	14 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	11 500,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	170 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 304,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	57 322,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	12 414,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 267,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	117 846,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**756 659,24**	**0,00**	**0,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	368 985,36	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	383 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 800,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	873,88	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**10 731 614,20**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**1 067 170,76**	**0,00**	**0,00**
761	Produits de participations	864 496,50	0,00	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	952,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	0,00	0,00
7688	Autres	1 700,00	0,00	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**54 778,00**	**0,00**	**0,00**
7713	Libéralités reçues	42 600,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 178,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	0,00	0,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		11 853 562,96	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*133 512,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*33 512,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*133 512,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 987 074,96	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	96 436,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	28 508,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 028,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	46 900,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	121 820,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	51 820,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	864 803,20	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	309 642,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	231 295,20	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	26 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	126 474,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	16 200,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	35 400,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 792,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	4 313 760,80	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	290 868,80	0,00	0,00
2313	Constructions	1 526 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 496 892,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 396 820,00	0,00	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	0,00	0,00	0,00
13	**Subventions d'investissement**	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	932 180,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 343,62	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 198,15	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	39 638,23	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	0,00	0,00	0,00
26	**Participat° et créances rattachées**	0,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	8 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	8 000,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	940 180,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 337 000,00	0,00	0,00
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	*133 512,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*33 512,00*	*0,00*	*0,00*
139151	*Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.*	*22 434,00*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*11 078,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***	*35 508,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*1 512,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*33 996,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***169 020,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 506 020,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	0,00	0,00	0,00
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	701 844,98	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	197 849,87	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	164 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	147 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	57 274,11	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	115 216,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	20 505,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	1 674 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 674 000,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	40 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	40 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	1 930,34	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 930,34	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 377 775,32	40 000,00	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	1 528 523,82	0,00	0,00
10222	FCTVA	480 799,18	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 112,76	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 007 611,88	0,00	0,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	1 000,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	1 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	0,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	0,00	0,00	0,00
26	**Participat° et créances rattachées**	0,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	16 600,00	0,00	0,00
274	Prêts	5 700,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	10 900,00	0,00	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	7 185,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 553 308,82	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 931 084,14	40 000,00	0,00
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	*2 929 020,00*	*-40 000,00*	*0,00*
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	*618 019,74*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*17 215,96*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*36 628,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*16 278,17*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 278,62*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*46 158,06*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*6 586,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*38 078,20*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*12 883,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*31 066,86*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*37 086,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*34 431,48*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*39 323,47*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*37 929,00*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***3 547 039,74***	***-40 000,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	*35 508,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*32 808,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2033	*Frais d'insertion*	*2 700,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*3 582 547,74*	*-40 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	7 513 631,88	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
Total dépenses investissement		**1 073 692**	**1 399 654**	**0**	**11 218**	**479 927**	**293 000**	**0**	**0**	**215 000**	**3 033 528**	**0**	**6 506 020**
Dépenses réelles		940 180	1 399 654	0	11 218	479 927	291 488	0	0	215 000	2 999 532	0	6 337 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	932 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	932 180
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	40 000	0	0	25 332	324	0	0	0	30 780	0	96 436
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	51 820	0	121 820
21	Immobilisations corporelles	0	98 800	0	0	346 668	295	0	0	0	419 040	0	864 803
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 260 854	0	11 218	37 927	290 869	0	0	215 000	2 497 892	0	4 313 761
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*133 512*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 512*	*0*	*0*	*0*	*33 996*	*0*	*169 020*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*133 512*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*133 512*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 512*	*0*	*0*	*0*	*33 996*	*0*	*35 508*
	RECETTES												
Total recettes investissement		**6 740 969**	**0**	**0**	**0**	**37 430**	**536 248**	**0**	**0**	**200**	**198 785**	**0**	**7 513 632**
Recettes réelles		3 233 929	0	0	0	37 430	534 736	0	0	200	164 789	0	3 971 084
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 185	0	7 185
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 528 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 528 524
13	Subventions d'investissement	20 505	0	0	0	30 000	534 736	0	0	0	117 604	0	702 845
16	Emprunts et dettes assimilées	1 674 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 674 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	40 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	1 930	0	0	0	0	0	0	1 930
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	10 900	0	0	0	5 500	0	0	0	200	0	0	16 600
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*3 507 040*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 512*	*0*	*0*	*0*	*33 996*	*0*	*3 542 548*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 889 020*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 889 020*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*618 020*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*618 020*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 512*	*0*	*0*	*0*	*33 996*	*0*	*35 508*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**3 766 942**	**6 898 493**	**243 650**	**218 400**	**314 050**	**352 430**	**149 900**	**600 000**	**4 490**	**830 715**	**19 950**	**13 399 020**
Dépenses réelles		259 902	6 898 493	243 650	218 400	314 050	352 430	149 900	600 000	4 490	830 715	19 950	9 891 980
011	Charges à caractère général	4 000	1 269 950	0	199 490	150 200	241 130	2 700	600 000	0	706 080	17 450	3 191 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 403 000	0	0	0	7 000	0	0	0	53 000	0	5 463 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	34 000	215 691	243 650	18 910	163 850	98 300	147 200	0	4 490	71 100	2 500	999 691
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	170 402	0	0	0	0	0	0	0	0	535	0	170 937
67	Charges exceptionnelles	1 500	9 852	0	0	0	6 000	0	0	0	0	0	17 352
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*3 507 040*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*3 507 040*
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 889 020*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 889 020*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*618 020*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*618 020*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**10 355 567**	**424 902**	**0**	**151 500**	**41 910**	**105 000**	**0**	**373 300**	**255 732**	**228 954**	**50 210**	**11 987 075**
Recettes réelles		10 222 055	424 902	0	151 500	41 910	105 000	0	373 300	255 732	228 954	50 210	11 853 563
013	Atténuations de charges	0	117 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 654
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000	50 600	0	40 000	16 090	35 000	0	210 000	4 300	200 500	7 710	574 200
73	Impôts et taxes	5 738 068	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	26 000	5 779 068
74	Dotations et participations	3 028 533	194 000	0	111 500	0	70 000	0	92 000	0	8 000	0	3 504 033
75	Autres produits de gestion courante	372 785	13 370	0	0	25 820	0	0	71 300	251 430	5 454	16 500	756 659
76	Produits financiers	1 067 169	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1 067 171
77	Produits exceptionnels	5 500	49 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 778
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*133 512*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*133 512*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*133 512*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*133 512*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 965 692,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**932 180,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	884 343,62	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 198,15	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	39 638,23	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**33 512,00**	**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*33 512,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**965 692,00**	**0,00**	**1 007 611,88**	**1 973 303,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 092 736,68	-40 000,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		**538 511,94**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	480 799,18	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 112,76	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	5 700,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	10 900,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 554 224,74**	**-40 000,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*17 215,96*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*36 628,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*16 278,17*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 278,62*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*46 158,06*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*6 586,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*38 078,20*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*12 883,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*31 066,86*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*37 086,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*34 431,48*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*39 323,47*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*37 929,00*	*0,00*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 929 020,00*	*-40 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 052 736,68	0,00	0,00	1 007 611,88	5 060 348,56

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 973 303,88
Ressources propres disponibles	VIII	5 060 348,56
Solde	IX = VIII – IV (5)	3 087 044,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Service des finances

N°3 - 12/2017

IMPOTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER doit, comme chaque année, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances. A compter du 1er janvier 2018 (article 50 undecies de la loi de finances pour 2017, codifié à l'article 1518 bis du code général des impôts), ce coefficient est automatiquement celui de l'inflation constatée entre novembre n-1 et novembre n-2. Dans ces circonstances, le taux de revalorisation retenu serait de 1,2% (chiffre encore estimatif au jour de l'envoi du présent rapport).

Compte tenu de ces éléments et du contexte économique et social actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2018.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2017 ;**
- **décide d'appliquer pour 2018, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**
  - **taux de la taxe d'habitation : 11,65 %**
  - **taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %**
  - **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**

---0---

Service des finances

N°4 - 12/2017

DROITS ET TARIFS 2018

Rapporteur : Mme Anne PLACET, conseillère municipale déléguée, chargée des archives municipales, des services de proximité, des formalités administratives et des affaires funéraires.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et débattues en novembre dernier, il n'est pas proposé de revalorisation générale des grilles tarifaires de 2017 pour 2018.

Les grilles proposées font toutefois apparaître les différences principales suivantes par rapport à la grille précédente :

- la suppression des tarifs de location de salles au sein du bâtiment sis 125 rue Th. Deck (ex-Prud'Hommes),
- l'instauration du forfait post-stationnement lié à la dépénalisation du stationnement payant.

M. le Maire précise que suite au changement de règles quant au stationnement payant, un forfait post-stationnement est instauré, cela concerne uniquement les deux parkings payants de la Ville (Place du Centre et Place St-Léger). A ce jour, les personnes qui étaient en infraction avaient une contravention, à partir du 1er janvier 2018, il s'agira de régler un forfait post-stationnement qui correspond à la durée maximum de stationnement autorisée. Compte-tenu du tarif modique de stationnement (1€/heure), et du fait que ce forfait post-stationnement n'était pas suffisamment dissuasif, il s'agit donc, sur les parkings du Centre et St-Léger, d'augmenter le coût à 1,50 €/heure. Il est également proposé de passer à une heure gratuite, parking du Centre (1/2 heure auparavant) et d'instituer un stationnement payant de 08h00 à 19h00, afin d'avoir un forfait post-stationnement d'un montant de 15 €, ce qui est raisonnable. Cela représente moins que l'amende actuelle qui est de 17 €.

M. BANNWARTH, suite à la présentation faite par M. le Maire, quant au nouveau dispositif de stationnement, souhaite rappeler que les problèmes de stationnement « sauvage » persistent et qu'il faudrait également agir sur ces derniers, ce qui n'est pas réellement le cas à ce jour.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un des objectifs qui sera fixé au policier municipal. Ce dernier aura a gérer les problèmes de stationnement sur le territoire de la Ville.

M. CAUTILLO, demande à M. BANNWARTH de bien vouloir lui préciser les endroits concernés.

M. BANNWARTH s'engage à répondre à la requête de M. CAUTILLO.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les droits et tarifs 2018 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres tels qu'ils figurent en annexe ;**

- **dit que les droits et tarifs 2018 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres sont applicables à compter du 1er janvier 2018.**

---0---

ANNEXE POINT N°4

DROITS et TARIFS

Édition 2018

VILLE DE GUEBWILLER

VILLE DE Guebwiller

54

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL 4
I. CIMETIÈRE MUNICIPAL 4
1. CIMETIÈRE 4
2. COLUMBARIUM 4
II. ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS 5
III. MATÉRIEL DE DÉCORATION 8
IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT 8
DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES 8
DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC 9
V. CONFECTION D IMPRIMES 9
VI. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité) 9
VII. MUSÉE THÉODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL 10
VIII. ARCHIVES 10
IX. MÉDIATHÈQUE 11
Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller 11
Abonnement pour les habitants des autres communes 11
Moins de 14 ans à partir de septembre 2015 11
Participation aux frais de gestion en cas de retard dans le retour des documents empruntés / *tarif par lettre de retard* 11
Tarif horaire des accès internet 11
Carte d'adhésion annuelle 11
X. ESPACE JEUNESSE 11
XI. LOCATION DE SALLE 11
CAVE DIMIERE 11

VILLE DE GUEBWILLER

CENTRE MÉDICO-SPORTIF 12
MAISON RITTER 12
MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL 12
SALLE 1860 13
THÉÂTRE 13
XII. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF 14
GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860 14
STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN 14
XIII. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC. 15
XIV. PRIX POUR MAISONS FLEURIES 15
BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES 17
I. TRAVAUX DE TERRASSEMENT 17
II. FRAIS D'INHUMATIONS 17
III. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS 17
IV. TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE 17
V. JARDIN DU SOUVENIR 18

VILLE DE GUEBWILLER

BUDGET PRINCIPAL	
THÉMATIQUES et INTITULÉS	Tarif 2018 EN €
1. CIMETIÈRE	
ENTRETIEN DES TOMBES Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec	
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**67.00**
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**136.00**
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**42.00**
plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**84.00**
Nettoyage, taille des plantes sans plantation OU nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	**62.0**
CONCESSIONS	
Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	**260.00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	**344.00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	**645.00**
Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	**1 144.00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	**84.00**
2. COLUMBARIUM	
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)	
Durée 10 ans	**208.00**
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)	

Durée 10 ans	**312.00**
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.	
Durée 10 ans	**208.00**
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.	
Durée 10 ans	**260.00**
Durée 30 ans	**645.00**
La main d'œuvre est facturée en sus	
Aspirateur GLOUTON / *tarif par heure*	**15,50**
Bacs à glace / *tarif par jour*	**1,10**
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / *tarif par heure*	**58,90**
Bancs brasserie / *tarif par jour et par unité*	**7,90**
Barrières VAUBAN / *tarif par jour et par unité*	**4,40**
Bennes ($3m^3$) / *tarif par jour*	**10,60**
Broyeur / *tarif par heure*	**16,00**
Cabanon / *tarif par jour et par cabanon*	**30,00**
Cabanon pendant toute la période de l'événement / *tarif par jour et par cabanon*	**25,00**
Caisson frigo - remorque frigo / *tarif par jour*	**233,00**
Camion / *tarif par heure*	**24,70**
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**32,70**
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**34,00**

Camionnette / *tarif par heure*	**15,50**
Chaise / *tarif par jour*	**2,10**
Chariot élévateur petit modèle / *tarif par heure*	**23,90**
Chariot élévateur grand modèle / *tarif par heure*	**48,90**
Coffret de chantier / *tarif par jour*	**5,80**
Coffret sur touret / *tarif par jour*	**17,50**
Combiné tracto-pelle KUBOTA / *tarif par heure*	**35,40**
Compresseur (avec accessoires) / *tarif par heure*	**15,00**
Cylindre vibrant à main / *tarif par jour*	**30,40**
Déboucheur MARCO / *tarif par location*	**33,10**
Echafaudage tubulaire par m^2 en façade / *tarif par jour*	**2,10**
Flexible pour débouchage / *tarif par location*	**14,30**
Grand coffret de distribution / *tarif par jour*	**58,30**
Groupe électrogène sans carburant / *tarif par jour*	**30,40**
Lame-biaise / *tarif par heure*	**13,90**
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / *tarif par jour*	**21,40**
Laveuse BOSCHUNG / *tarif par heure*	**108,20**
Machine à bois / *tarif par jour*	**37,90**
Microtracteur YANMAR / *tarif par heure*	**17,60**
Panneau de signalisation de chantier / *tarif par jour*	**4,40**
Parasol / *tarif par jour*	**5,40**
Passage de câble 1m X 60 cm / *tarif par jour*	**9,60**
Pelle CASE / *tarif par heure*	**38,40**

Petite nacelle Péllican / *tarif par heure*	**11,60**
Piaggio / *tarif par heure*	**15,50**
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / *tarif par jour*	**1,50**
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / *tarif par jour*	**54,00**
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m^2) / *tarif par jour*	**22,30**
Pompe vide-cave électrique / *tarif par jour*	**33,00**
Potelets de séparation rouge / *tarif par jour*	**5,40**
Poubelle 240 litres / *tarif par jour*	**5,40**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m^3) / *tarif par jour*	**0,80**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**1,50**
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**1,50**
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m^3) / *tarif par jour*	**3,10**
Projecteur avec pied pour intérieur / *tarif par jour*	**9,00**
Pupitre / *tarif par jour*	**5,40**
Rallonges électriques 20 m / *tarif par jour*	**1,90**
Saleuse ACOMETIS / *tarif par heure*	**14,50**
Scooter / *tarif par heure*	**5,90**
Socles en bois du Musée / *tarif par jour*	**5,40**
Sonorisation portative / *durée de la manifestation*	**116,50**
Spots à pinces / *tarif par jour*	**1,20**
Spots à quartz / *tarif par jour*	**1,70**
Table avec tréteaux / *tarif par jour*	**2,40**
Table de brasserie / *tarif par jour*	**5,90**

Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	**208,00**
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	**312,00**
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	**5,90**
Tondeuse portée / *tarif par heure*	**11,90**
Tracteur SAME / *tarif par heure*	**24,80**
Tronçonneuse / *tarif par heure*	**4,90**
UNIMOG / *tarif par heure*	**38,00**
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / *tarif par jour*	**81,10**
Vitrine table / *tarif par jour*	**21,60**
Oriflamme / *tarif par jour*	**3,10**
Drapeau tricolore / *tarif par jour*	**1,70**
Grandes plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**4,50**
Petites plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**2,50**
Jardinière / *tarif par jour*	**12,30**
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc,) / *tarif par jour et par panneau*	**5,00**
Guirlande de Noël / *tarif par jour*	**2,50**
Guirlande électrique 25 mètres / *tarif par jour*	**5,50**

VILLE DE GUEBWILLER

DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES	
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / *tarif par jour*	**1,50**
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / *tarif par jour*	**3,50**
FOIRE SAINT-ANDRÉ	
Prix unique par ml. d'étalage	**3,50**
Pour les commerçants locaux	**Gratuit**
FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET	
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**7,00**
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**10,60**
Auto-skooter et analogue / *prix forfaitaire par foire*	**283,60**
Chenilles et analogues / *prix forfaitaire par foire*	**252,70**
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / *forfait par foire*	**251,50**
Manèges de moins de 10 m de diamètre / *forfait par foire*	**168,70**
Cirque (jusqu'à 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**64,30**
Cirque (+ de 500 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**87,70**
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / *forfait*	**378,40**
DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC	
Marchands de marrons / *tarif par jour et par étalage*	**5,90**
Marchands de glaces / *tarif par jour et par voiture*	**5,90**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison d'été (avril à octobre)	**15,60**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison hivernale (novembre à mars)	**8,10**

Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	**71,40**
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	**120,40**
à partir de la 4ème semaine par jour et par m^2	**1,00**
Spectacle de Marionnettes / *tarif par jour*	**17,80**
Cascadeurs / *forfait journalier*	**59,20**
Autres manifestations / *tarif par jour*	**41,70**
Stationnement payant / *(première heure gratuite) tarif par heure*	**1,50**
Stationnement – forfait post-stationnement	**15,00**
Stationnement caravane place de la Foire / *tarif par jour*	**15,90**
Copie page de format A4 en impression noir et blanc	**0,18**
Copie page de format A3 en impression noir et blanc	**0,36**
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	**55,00**
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	**50,00**
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	**7,00**
Affiche (à l'unité)	**3,00**
Affiche (par deux)	**5,00**
Médaille Centenaire Théodore DECK	**5,00**

Catalogue Théodore DECK vente au public	**6,00**
Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	**5,00**
Carte postale (l'unité)	**1,00**
Enveloppe prêt à poster	**1,00**
Combiné enveloppe + carte postale	**2,00**
Chronique de Guebwiller à des particuliers	**10,00**
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	**8,00**
Ouvrage Théodore Deck Magicien des Couleurs	**7,90**
Adultes (tarif plein)	**5,00**
Groupe (+10 personnes)	**3,00**
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	**1,50**
Moins de 25 ans / groupes scolaires	**Gratuit**
Numérisation et impression de documents iconographiques	**2,50**
Impression numérisée d'actes d'état civil (à des fins généalogiques en application des règles de communicabilité des archives)	**2,00**
Copie de documents conservés dans le service (recherche par correspondance) de 1 à 5 copies / *forfait*	**2,00**
Copie de documents conservés dans le service (recherche par correspondance) au-delà de 5 copies	**selon devis**

Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**8,00**
tarif réduit (scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité)	**4,00**
Abonnement pour les habitants des autres communes	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**16,00**
tarif réduit (scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité)	**8,00**
Moins de 14 ans à partir de septembre 2015	**Gratuit**
Participation aux frais de gestion en cas de retard dans le retour des documents empruntés / ***tarif par lettre de retard***	**1,50**
Tarif horaire des accès internet	**Gratuit**
Carte d'adhésion annuelle	**5,00**
Carte d'adhésion annuelle	**5,00**
CAVE DIMIERE	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**24,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**36,00**

Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**167,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**250,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine*	**667,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**167,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**250,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**334,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**501,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine*	**1 333,00**
CENTRE MÉDICO-SPORTIF	
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**30,00**
Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**selon devis**
Extérieur intérêt public local / *tarif par occupation*	**30,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**60,00**
MAISON RITTER	
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**30,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**60,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**90,00**
Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**selon devis**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**30,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**60,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**90,00**

Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**60,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**120,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**180,00**
MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL	
Location du 1er étage soit 5 salles / *tarif par jour*	**650,00**
Location du 1er étage soit 5 salles / *tarif par demi-journée*	**350,00**
Location d'une salle / *tarif par jour*	**150,00**
Location d'une salle / *tarif par demi-journée*	**80,00**
Location du café Deck / *tarif par jour*	**250,00**
Location du café Deck / *tarif par demi-journée*	**130,00**
Forfait de nettoyage / *tarif par jour*	**60,00**
Forfait de nettoyage / *tarif par demi-journée*	**30,00**
Agent de sécurité non inclus - protocole de sécurité proposé selon modalités de l'événement	**selon devis**
Organisation d'événements: possibilité de prestations sur mesure, petit déjeuner, déjeuner, cocktail, décoration, sono, projection, etc.	**selon devis**
SALLE 1860	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**48,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**72,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Guebwiller Autre / *tarif par heure*	**16,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**

Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**538,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**807,00**
Extérieur Autre / *tarif par heure*	**48,00**
THÉÂTRE	
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**60,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**90,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Guebwiller Autre / *tarif pour 3 représentations par an*	**60,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**126,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**269,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**403,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**538,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**807,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**126,00**
GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860	
Clubs locaux	**Gratuit**
Clubs extérieurs / *tarif par heure*	**16,00**
Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**

Autres établissements scolaires / *tarif par heure*	**16,00**
STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN	
Entraînements - stages	
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	**Gratuit**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par heure*	**19,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par heure*	**19,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par heure*	**19,00**
Manifestations	
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**
Clubs locaux - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs locaux - Court couvert tennis	**Gratuit**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**104,00**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par jour*	**252,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**104,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par jour*	**252,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**30,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par demi-journée*	**60,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par jour*	**114,00**

VILLE DE GUEBWILLER

Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**
Autres établissements scolaires *Itarif par heure*	**16,00**
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	**80,00**
Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries	
Hors concours et 1er prix	**82,00**
2ème prix	**72,00**
3ème prix	**65,00**
4ème prix	**57,00**
5ème prix	**50,00**
6ème prix	**42,00**

VILLE DE GUEBWILLER 70

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2018 EN €
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (1 place)	**192,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (double profondeur)	**261,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)	**644,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans	**51,00**
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	**35,00**
Inhumation d'un corps	**52,00**
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	**65,00**
Inhumation d'une urne funéraire en caveau	**25,00**
Exhumation et réinhumation de corps adulte	**113,00**
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans	**30,00**

Agent échelle 3	**25,00**
Agent échelle 4	**26,00**
Agent échelle 5	**27,70**
Agent échelle 6	**28,20**
Agent de maîtrise principal	**29,00**
Contrôleur des travaux	**30,10**
Contrôleur des travaux principal	**31,10**
Ouverture et fermeture	**20,20**

VILLE DE GUEBWILLER

N°5 - 12/2017

BUDGET GENERAL ET ANNEXES – REPRISES ANTICIPEES DES RESULTATS 2017

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte administratif et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2018 de la Ville et ceux des budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres, et de la gendarmerie qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2017.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les fiches de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés, relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes, sont soumis à votre approbation.

Si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

M. le Maire indique quelques chiffres :

- budget annexe pompes funèbres : report en fonctionnement de 11 849,63 €,
- budget annexe gendarmerie : un excédent de 49 137,07 € lié à l'emprunt et au tirage de 1 000 000 d'euros en 2017 pour des dépenses de l'ordre de 950 000 €,
- budget général : résultat de l'exercice en cours estimé à 988 054,96 €, résultats antérieurs reportés de 1 411 945,04 €, ce qui donne un résultat affecté de 2 400 000 € en fonctionnement. En investissement, solde d'exécution de la section d'investissement de - 1 500 000 €, ce qui correspond à un besoin de financement de 1 500 000 €. Le report en fonctionnement sur le compte R002 est estimé à 900 000 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2017 ;**

- **approuve les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2017 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2018 de la Ville et des budgets primitifs 2018 annexes du service extérieur des pompes funèbres et de la gendarmerie ;**

- **dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat**

dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018 ;

- **dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.**

---0---

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - 2018

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	988 054,96 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	1 411 945,04 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	**2 400 000 €**
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	**-1 500 000 €**
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	0 €
Besoin de financement F	**= D + E**
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	1 500 000 €
AFFECTATION (de C)	**= G + H**
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	**1 500 000 €**
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	**900 000 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable
LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT
Le solde d'exécution est constitué par le cumul :
- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.
Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).
Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

Ville de GUEBWILLER – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES - 2018

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	0 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	11 849,63 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	**11 849,63 €**
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	**0** €
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	€
Besoin de financement F	**= D + E**
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	**0** €
AFFECTATION (de C)	**= G + H**
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	**0** €
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	**11 849,63** €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable
LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT
Le solde d'exécution est constitué par le cumul :
- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.
Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).
Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

Ville de GUEBWILLER – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE - 2018

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	0 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	0 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	**0 €**
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	**49 137,07** €
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	€
Besoin de financement F	**= D + E**
~~Besoin de financement (si dépenses > recettes)~~ Excédent de financement (si recettes > dépenses)	**- 49 137,07** €
AFFECTATION (de C)	**= G + H** 0
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	€
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	€
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable
LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT
Le solde d'exécution est constitué par le cumul :
- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.
Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).
Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

N°6 - 12/2017

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2018 du budget général, d'un montant de **19 684 000 €** qui s'équilibre à 12 043 000 € en section de fonctionnement et 7 641 000 € en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes[1] :

- En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 12 043 000 €, quasiment identique à l'année dernière (+0,2%) par rapport à 2017. Les modifications majeures par rapport au budget primitif 2017 sont :

- diminution du produit des ventes de bois et revenus forestiers (- 64 000 €),
- diminution des produits des locations (- 32 000 €),
- diminution des remboursements liés aux contrats aidés (-135 000 €),
- diminution de la dotation de solidarité urbaine (- 103 000 €),
- diminution de la participation des familles au titre du périscolaire (- 20 000 €),
- diminution des redevances (- 18 000 €),
- réinscription de la dotation de solidarité rurale (+ 361 656 €),
- augmentation de l'excédent reporté prévisionnel (+50 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont présentées à hauteur équivalente de 12 043 000 €. Les variations sont les suivantes :

- diminution des charges à caractère général (-1%, soit - 32 000 €),
- diminution des frais financiers (-3 900 €),
- diminution des charges exceptionnelles (-3 100 €),
- augmentation du virement à la section d'investissement (+ 35 000 €),
- augmentation des dotations aux amortissements (+ 28 700 €).

- En section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'établissent à 7 641 000 € et comprennent notamment :

- les subventions notifiées pour un montant de 195 000 €,
- les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA – TLE - Excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 1 984 000 €,
- les amortissements et opérations d'intégration pour un montant de 654 000 €,
- la constatation des cessions approuvées en 2017 pour 680 000 €,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 1 587 000 €,
- un emprunt à hauteur de 2 500 000 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur équivalente des recettes et comprennent notamment :

- les investissements issus des Autorisations de Programme pour un montant de 4 966 000 €,
- les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts notamment) pour un montant de 955 000 €,
- les amortissements, opérations d'intégration et de transfert, pour un montant de 150 000 € (dont 100 000 € de travaux en régie),
- les subventions d'équipements au tiers (cinéma) pour 70 000 €,
- la reprise anticipée du déficit d'investissement estimé à 1 500 000 €.

[1] Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

M. le Maire indique un changement au niveau des recettes de fonctionnement. Le gouvernement ayant décidé de réformer la taxe d'habitation, la Ville ne percevra plus ce montant sur le chapitre taxes mais sur le chapitre qui correspond aux dotations. En effet, une compensation doit intervenir avec pour seul changement une modification d'affectation.
Il précise également que les charges de personnel 2018 sont quasiment identiques au budget primitif 2017.
M. le Maire précise que le montant annoncé lors du DOB concernant les investissements issus des AP/CP était de 4 500 000 € net, or le budget indique un montant de 4 800 000 €. Il s'agit de la seule différence entre le DOB et la présentation du Budget.

M. SINGER souhaite savoir, concernant le chapitre 11, article 6188 (autres frais divers), où figurait en 2017, un montant de 202 800 € alors que pour 2018 est prévu un montant de 3 000 €, la cause de cette différence.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, précise que ce compte a déjà fait l'objet de plusieurs discussions, échanges et demandes de la part de Mme REMY, relevant le montant assez important y figurant. Il rappelle que ce compte était un compte fourre-tout, ce qui avait également été relevé par la CRC. La CRC précisait qu'il n'avait pas lieu d'être un compte de prévisions de cette nature, et que toutes les dépenses et notamment celles liées à Noël Bleu devaient être intégralement ventilées dans les autres comptes. Cette démarche a été entreprise courant 2017 et à présent dès le budget primitif 2018.

M. SINGER souhaite savoir, concernant le chapitre 76, article 761 (produits de participations), si le montant indiqué (400 000 €), est relatif aux dividendes de CALEO.

M. le Maire indique qu'effectivement il s'agit des dividendes prévisionnels de CALEO. La Ville a perçu un montant supérieur en 2016 et 2017, cependant la prudence reste de mise.

M. FACCHIN relève qu'effectivement un montant prévisionnel de 400 000 € est reporté d'année en année alors que la Ville perçoit plus.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une décision de l'Assemblée Générale de CALEO et non de la Ville.

M. FACCHIN relève qu'il est fait de même pour le CCAS, le montant de 147 200 € est reporté d'année en année, alors que ce dernier est utilisé que pour moitié. M. FACCHIN souligne qu'il s'agit tous les ans des même chiffres et donc de la même politique.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que lors du prochain conseil municipal, qui aura lieu en févier 2018, les élus auront à débattre et à décider de la signature d'une convention entre le CCAS et la Ville de GUEBWILLER, pour une prise en charge des frais supportés à ce jour par la Ville, pour le compte du CCAS. Il rappelle qu'une partie du personnel a été recrutée directement au sein de la Ville, car certains éléments étaient à intégrer, dont la gestion (comité technique, comité d'hygiène et de sécurité et l'intégralité des réformes générales comme celle du régime indemnitaire), il était plus simple d'avoir une seule entité afin de gérer l'intégralité du personnel. Cependant une partie du CCAS ne s'occupe pas uniquement de la gestion du CCAS proprement dite, mais également de l'ensemble de l'action sociale de la Ville, cela a été rappelé par M. le Maire dans le cadre de la mise en place de l'ABS. Il aura lieu de convenir de la partie que devra supporter le CCAS sur le budget général, la valeur de la subvention est restée à 147 200 € et trouvera toute sa légitimité dans ce contexte.

M. le Maire précise que ce budget évoluera forcément pour toutes les raisons évoquées par M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services. Une convention sera mise en place avec pour effet la refacturation du personnel embauché par la mairie et mis à disposition du CCAS, le recrutement d'une troisième personne est en cours. Le CCAS est en pleine évolution et l'objectif est de développer la politique sociale de la Ville.

M. FACCHIN précise que le groupe « Réussir GUEBWILLER » ne soutient pas les orientations du groupe majoritaire, il votera donc contre le budget primitif 2018.

M. le Maire rappelle qu'en 2017, le budget primitif comportait une prévision d'emprunt de 1 500 000 €, et que malgré le haut niveau d'investissement déjà réalisé et qui augmentera en 2018, la prévision d'emprunt réelle en 2017 sera de 0 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 20 voix pour, 10 voix contre (M. SINGER Martial (avec la procuration de M. VOGT Guillaume), Mme REMY Yolande (avec la procuration de Mme FRANÇOIS Hélène), M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick, M. FACCHIN Christian (avec la procuration de M. METZGER Marcel), Mme GODÉ Nadine (avec la procuration de M. AULLEN Philippe)) et 2 abstentions (Mme CHAVIGNY Marie-Noël et Mme ZAEPFEL Carole) :

- **approuve le budget primitif 2018 du budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 684 000 €, soit 12 043 000 € en section de fonctionnement et 7 641 000 € en section d'investissement ;**

- **adopte la révision n° 3 des crédits de paiement telle qu'elle figure dans le document ci-annexé faisant partie intégrante de la présente délibération ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).
(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 043 000,00	11 143 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 900 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	12 043 000,00	12 043 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 141 000,00	7 641 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 500 000,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 641 000,00	7 641 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 684 000,00	19 684 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	0,00	3 159 000,00	0,00	3 159 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	989 634,00	0,00	989 000,00	0,00	989 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**9 603 634,00**	**0,00**	**9 571 000,00**	**0,00**	**9 571 000,00**
66	Charges financières	170 937,08	0,00	167 000,00	0,00	167 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 352,00	0,00	14 251,08	0,00	14 251,08
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**9 841 923,08**	**0,00**	**9 802 251,08**	**0,00**	**9 802 251,08**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 552 000,00*		*1 587 000,00*	*0,00*	*1 587 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*625 076,92*		*653 748,92*	*0,00*	*653 748,92*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***2 177 076,92***		***2 240 748,92***	***0,00***	***2 240 748,92***
	TOTAL	**12 019 000,00**	**0,00**	**12 043 000,00**	**0,00**	**12 043 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 043 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	574 200,00	0,00	484 300,00	0,00	484 300,00
73	Impôts et taxes	5 779 041,00	0,00	5 783 848,00	0,00	5 783 848,00
74	Dotations et participations	3 215 317,00	0,00	3 323 331,00	0,00	3 323 331,00
75	Autres produits de gestion courante	756 155,74	0,00	717 669,74	0,00	717 669,74
	Total des recettes de gestion courante	**10 384 713,74**	**0,00**	**10 369 148,74**	**0,00**	**10 369 148,74**
76	Produits financiers	602 674,26	0,00	603 693,69	0,00	603 693,69
77	Produits exceptionnels	48 100,00	0,00	44 765,65	0,00	44 765,65
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**11 035 488,00**	**0,00**	**11 017 608,08**	**0,00**	**11 017 608,08**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*133 512,00*		*125 391,92*	*0,00*	*125 391,92*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***133 512,00***		***125 391,92***	***0,00***	***125 391,92***
	TOTAL	**11 169 000,00**	**0,00**	**11 143 000,00**	**0,00**	**11 143 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**900 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 043 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 115 357,00**	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 672,00	0,00	128 918,00	0,00	128 918,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	164 102,00	0,00	164 102,00
21	Immobilisations corporelles	534 840,00	0,00	780 980,00	0,00	780 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 651 488,00	0,00	3 962 000,00	0,00	3 962 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**4 325 000,00**	**0,00**	**5 036 000,00**	**0,00**	**5 036 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	931 980,00	0,00	954 734,50	0,00	954 734,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**939 980,00**	**0,00**	**954 734,50**	**0,00**	**954 734,50**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 264 980,00**	**0,00**	**5 990 734,50**	**0,00**	**5 990 734,50**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*133 512,00*		*125 391,92*	*0,00*	*125 391,92*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*35 508,00*		*24 873,58*	*0,00*	*24 873,58*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***169 020,00***		***150 265,50***	***0,00***	***150 265,50***
	TOTAL	**5 434 000,00**	**0,00**	**6 141 000,00**	**0,00**	**6 141 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 500 000,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 641 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	503 630,08	0,00	194 871,97	0,00	194 871,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 206 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 709 630,08**	**0,00**	**2 694 871,97**	**0,00**	**2 694 871,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	487 000,00	0,00	484 000,00	0,00	484 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 270 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	300,00	0,00	300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 600,00	0,00	16 705,53	0,00	16 705,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 185,00	0,00	679 500,00	0,00	679 500,00
	Total des recettes financières	**1 781 785,00**	**0,00**	**2 680 505,53**	**0,00**	**2 680 505,53**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 491 415,08**	**0,00**	**5 375 377,50**	**0,00**	**5 375 377,50**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 552 000,00*		*1 587 000,00*	*0,00*	*1 587 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*625 076,92*		*653 748,92*	*0,00*	*653 748,92*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*35 508,00*		*24 873,58*	*0,00*	*24 873,58*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 212 584,92***		***2 265 622,50***	***0,00***	***2 265 622,50***
TOTAL		**6 704 000,00**	**0,00**	**7 641 000,00**	**0,00**	**7 641 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 641 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**2 115 357,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 159 000,00		3 159 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00		5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	989 000,00		989 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	167 000,00	*0,00*	167 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 251,08	*0,00*	14 251,08
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*653 748,92*	653 748,92
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 587 000,00*	1 587 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**9 802 251,08**	***2 240 748,92***	**12 043 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 043 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*25 391,92*	25 391,92
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	954 734,50	*0,00*	954 734,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	128 918,00	*0,00*	128 918,00
204	Subventions d'équipement versées	164 102,00	*0,00*	164 102,00
21	Immobilisations corporelles (6)	780 980,00	*100 432,00*	881 412,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 962 000,00	*24 441,58*	3 986 441,58
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**5 990 734,50**	***150 265,50***	**6 141 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 500 000,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 641 000,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 000,00		60 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	484 300,00		484 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*100 000,00*	100 000,00
73	Impôts et taxes	5 783 848,00		5 783 848,00
74	Dotations et participations	3 323 331,00		3 323 331,00
75	Autres produits de gestion courante	717 669,74	*0,00*	717 669,74
76	Produits financiers	603 693,69	*0,00*	603 693,69
77	Produits exceptionnels	44 765,65	*25 391,92*	70 157,57
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**11 017 608,08**	***125 391,92***	**11 143 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**900 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 043 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	484 000,00	*0,00*	484 000,00
13	Subventions d'investissement	195 171,97	*0,00*	195 171,97
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 500 000,00	*0,00*	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*24 873,58*	24 873,58
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 705,53	*0,00*	16 705,53
28	*Amortissement des immobilisations*		*390 672,00*	390 672,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*263 076,92*	263 076,92
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*1 587 000,00*	1 587 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	679 500,00		679 500,00
Recettes d'investissement – Total		**3 875 377,50**	***2 265 622,50***	**6 141 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**1 500 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 641 000,00**

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 191 000,00	3 159 000,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	690 900,00	690 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	70 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	520 000,00	520 000,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	20,00	0,00
60622	Carburants	68 000,00	66 000,00	0,00
60623	Alimentation	6 600,00	3 000,00	0,00
60624	Produits de traitement	18 500,00	18 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	36 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 000,00	19 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	234 000,00	276 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	30 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	13 000,00	13 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 300,00	21 900,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 000,00	33 400,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 500,00	30 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	600,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	89 700,00	105 200,00	0,00
6132	Locations immobilières	700,00	800,00	0,00
6135	Locations mobilières	63 000,00	93 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	20 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	44 000,00	48 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	50 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	3 300,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	52 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	17 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	12 000,00	0,00
6156	Maintenance	86 700,00	91 500,00	0,00
6161	Multirisques	34 900,00	40 000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	27 100,00	37 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	16 200,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 900,00	9 900,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 000,00	25 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	202 800,00	3 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 800,00	4 000,00	0,00
6226	Honoraires	35 000,00	32 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 400,00	31 500,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 400,00	59 400,00	0,00
6233	Foires et expositions	41 600,00	50 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	44 000,00	0,00
6237	Publications	11 600,00	9 000,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	2 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	51 000,00	52 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	4 000,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	3 500,00	0,00
6257	Réceptions	30 000,00	38 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	25 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	69 000,00	68 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	28 480,00	13 650,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	13 000,00	15 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 200,00	21 000,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	43 500,00	42 000,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	99 000,00	98 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	68 000,00	74 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	1 300,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	3 030,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 423 000,00**	**5 423 000,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	47 000,00	37 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	12 700,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 900,00	16 000,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 500,00	57 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	9 500,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 721 000,00	2 700 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	63 500,00	60 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	599 000,00	606 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	133 000,00	215 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	14 200,00	60 000,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	33 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	233 000,00	27 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	21 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	519 000,00	624 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	779 000,00	801 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 400,00	37 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	63 500,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,00	13 700,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	1 195,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00	19 405,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	42 000,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**989 634,00**	**989 000,00**	**0,00**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	915,00	0,00
6531	Indemnités	156 598,00	153 277,00	0,00
6532	Frais de mission	4 000,00	4 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 081,00	13 468,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 977,00	12 045,00	0,00
6535	Formation	7 500,00	7 200,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	120,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	34 000,00	34 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	239 500,00	241 000,00	0,00
65548	Autres contributions	59 300,00	55 300,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 800,00	26 400,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	147 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	292 008,00	292 745,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	100,00	0,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	**9 603 634,00**	**9 571 000,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b)**	**170 937,08**	**167 000,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	165 000,00	160 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 097,86	-4 840,33	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 500,00	7 000,00	0,00
665	Escomptes accordés	534,94	840,33	0,00
6688	Autres	4 000,00	4 000,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**17 352,00**	**14 251,08**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	9 300,00	6 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 552,00	4 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	3 751,08	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**50 000,00**	**50 000,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	**9 841 923,08**	**9 802 251,08**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 552 000,00*	*1 587 000,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*625 076,92*	*653 748,92*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	*Dot. amort. et prov. Immos Incorporelles*	*362 000,00*	*390 672,00*	*0,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 076,92*	*263 076,92*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*2 177 076,92*	*2 240 748,92*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*2 177 076,92*	*2 240 748,92*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 019 000,00	12 043 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 043 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	36 497,35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	41 337,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 840,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	60 000,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**574 200,00**	**484 300,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	120 000,00	93 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	40 000,00	3 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	35 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 800,00	12 400,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 400,00	23 400,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 300,00	14 300,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	10 000,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	11 000,00	11 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	274 000,00	254 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	10 700,00	13 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	27 000,00	13 700,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	1 500,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**5 779 041,00**	**5 783 848,00**	**0,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 144 521,00	3 096 001,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 218 220,00	2 218 220,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	50 027,00	0,00
7336	Droits de place	26 000,00	27 000,00	0,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00	15 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 300,00	4 600,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	169 000,00	170 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 000,00	10 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	190 000,00	0,00
74	**Dotations et participations**	**3 215 317,00**	**3 323 331,00**	**0,00**
7411	Dotation forfaitaire	1 229 825,00	1 228 171,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	361 656,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 021 399,00	918 008,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	289 893,00	296 545,00	0,00
74718	Autres participations Etat	256 000,00	121 000,00	0,00
7472	Participat° Régions	24 000,00	20 100,00	0,00
7473	Participat° Départements	17 000,00	15 000,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	11 500,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	170 000,00	167 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	500,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 000,00	26 304,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	64 000,00	50 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	33 800,00	6 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 900,00	8 214,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	62 000,00	104 833,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**756 155,74**	**717 669,74**	**0,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	368 985,36	350 669,74	0,00
752	Revenus des immeubles	383 000,00	364 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 800,00	2 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	370,38	1 000,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**10 384 713,74**	**10 369 148,74**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**602 674,26**	**603 693,69**	**0,00**
761	Produits de participations	400 000,00	400 000,00	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	952,00	950,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	100,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	199 522,26	0,00
7688	Autres	1 700,00	3 121,43	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**48 100,00**	**44 765,65**	**0,00**
7713	Libéralités reçues	42 600,00	42 600,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	100,00	0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	1 565,65	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	11 035 488,00	11 017 608,08	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*133 512,00*	*125 391,92*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*33 512,00*	*25 391,92*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*133 512,00*	*125 391,92*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 169 000,00	11 143 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	900 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 043 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	123 672,00	128 918,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	28 508,00	12 000,00	0,00
2031	Frais d'études	18 000,00	32 622,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 164,00	3 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	75 000,00	81 296,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	15 000,00	164 102,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	27 082,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	52 020,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	15 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	70 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	534 840,00	780 980,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	10 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	184 000,00	311 980,00	0,00
2152	Installations de voirie	70 000,00	75 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	10 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	20 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	5 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	36 000,00	21 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	39 840,00	25 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	2 000,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	3 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	16 200,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	213 000,00	0,00
2184	Mobilier	93 800,00	25 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	60 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 651 488,00	3 962 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	291 488,00	0,00	0,00
2313	Constructions	628 000,00	2 660 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 732 000,00	1 302 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 325 000,00	5 036 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	931 980,00	954 734,50	0,00
1641	Emprunts en euros	884 143,62	946 454,37	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 198,15	8 280,13	0,00
16873	Dettes - Départements	39 638,23	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	8 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	939 980,00	954 734,50	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 264 980,00	5 990 734,50	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*133 512,00*	*125 391,92*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*33 512,00*	*25 391,92*	*0,00*
139151	*Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.*	*22 434,00*	*11 218,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*11 078,00*	*14 173,92*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*	*100 000,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*35 508,00*	*24 873,58*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2135	*Installations générales, agencements*	*0,00*	*432,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*1 512,00*	*324,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*	*24 009,58*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*33 996,00*	*108,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***169 020,00***	***150 265,50***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**5 434 000,00**	**6 141 000,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**1 500 000,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 641 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	0,00	0,00	0,00
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	503 630,08	194 871,97	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	272 832,37	170 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	147 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	57 274,11	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	26 523,60	24 871,97	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	2 206 000,00	2 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 206 000,00	2 500 000,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 709 630,08	2 694 871,97	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	1 757 000,00	1 984 000,00	0,00
10222	FCTVA	460 000,00	444 000,00	0,00
10223	TLE	27 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	40 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 270 000,00	1 500 000,00	0,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	1 000,00	300,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	1 000,00	300,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	0,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	0,00	0,00	0,00
26	**Participat° et créances rattachées**	0,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	16 600,00	16 705,53	0,00
274	Prêts	5 700,00	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	10 900,00	11 205,53	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	7 185,00	679 500,00	0,00
	Total des recettes financières	1 781 785,00	2 680 505,53	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	4 491 415,08	5 375 377,50	0,00
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	*1 552 000,00*	*1 587 000,00*	*0,00*
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	*625 076,92*	*653 748,92*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*24 236,96*	*43 855,06*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*	*672,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*36 628,00*	*5 800,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*16 278,17*	*22 261,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 278,62*	*2 678,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*45 998,06*	*65 667,70*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*6 652,00*	*7 204,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*38 078,20*	*42 687,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*12 026,00*	*13 499,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*31 066,86*	*33 998,93*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*37 086,00*	*42 551,80*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*34 927,48*	*28 161,87*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*38 994,47*	*38 667,78*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*38 750,18*	*42 967,86*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*263 076,92*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*2 177 076,92*	*2 240 748,92*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	*35 508,00*	*24 873,58*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*32 808,00*	*22 152,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*2 700,00*	*2 721,58*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*2 212 584,92*	*2 265 622,50*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	6 704 000,00	7 641 000,00	0,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			7 641 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ *040 = DF.042.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 «.produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ *041 = RI.041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	954 735	1 457 042	0	15 000	316 235	52 787	0	0	1 610 000	1 584 936	0	5 990 735
- Equipements municipaux (2)		1 457 042	0	15 000	246 235	52 787	0	0	1 610 000	1 490 834	0	4 871 898
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	70 000	0	0	0	0	94 102	0	164 102
- Opérations financières	954 735											954 735
Dépenses d'ordre	125 392											150 266
Total dépenses de l'exercice	1 080 126	1 457 042	0	23 970	316 667	53 111	0	0	1 625 040	1 585 044	0	6 141 000
RAR N-1 et reports	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
Total cumulé dépenses d'investissement	2 580 126	1 457 042	0	23 970	316 667	53 111	0	0	1 625 040	1 585 044	0	7 641 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 930 826	0	0	308 970	245 932	324	0	0	15 040	139 908	0	7 641 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	6 930 826	0	0	308 970	245 932	324	0	0	15 040	139 908	0	7 641 000
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 499 160	6 906 220	244 850	131 810	258 900	350 120	151 260	640 300	4 490	840 890	15 000	12 043 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 499 160	6 906 220	244 850	131 810	258 900	350 120	151 260	640 300	4 490	840 890	15 000	12 043 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 834 434	252 666	110	102 000	44 440	105 000	0	393 000	219 500	156 550	35 300	11 143 000
RAR N-1 et reports	900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900 000
Total cumulé recettes de fonctionnement	10 734 434	252 666	110	102 000	44 440	105 000	0	393 000	219 500	156 550	35 300	12 043 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
Total dépenses investissement		**1 080 126**	**1 457 042**	**0**	**23 970**	**316 667**	**53 111**	**0**	**0**	**1 625 040**	**1 585 044**	**0**	**6 141 000**
Dépenses réelles		954 735	1 457 042	0	15 000	316 235	52 787	0	0	1 610 000	1 584 936	0	5 990 735
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	954 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	954 735
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	64 886	0	0	30 198	0	0	0	0	33 834	0	128 918
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	94 102	0	164 102
21	Immobilisations corporelles	0	387 156	0	0	186 037	52 787	0	0	0	155 000	0	780 980
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 005 000	0	15 000	30 000	0	0	0	1 610 000	1 302 000	0	3 962 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*125 392*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 040*	*108*	*0*	*150 266*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 040*	*108*	*0*	*24 874*
	RECETTES												
Total recettes investissement		**6 930 826**	**0**	**0**	**308 970**	**245 932**	**324**	**0**	**0**	**15 040**	**139 908**	**0**	**7 641 000**
Recettes réelles		4 690 078	0	0	300 000	245 500	0	0	0	0	139 800	0	5 375 378
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	300 000	240 000	0	0	0	0	139 500	0	679 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 984 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 984 000
13	Subventions d'investissement	194 872	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	195 172
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 206	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	16 706
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*2 240 749*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 040*	*108*	*0*	*2 265 623*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 587 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 587 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*653 749*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*653 749*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 040*	*108*	*0*	*24 874*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**2 499 160**	**6 906 220**	**244 850**	**131 810**	**258 900**	**350 120**	**151 260**	**640 300**	**4 490**	**840 890**	**15 000**	**12 043 000**
Dépenses réelles		258 411	6 906 220	244 850	131 810	258 900	350 120	151 260	640 300	4 490	840 890	15 000	9 802 251
011	Charges à caractère général	4 000	1 305 020	800	112 900	105 050	237 120	4 060	640 300	0	737 250	12 500	3 159 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 378 000	0	0	0	8 000	0	0	0	37 000	0	5 423 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	34 000	215 900	244 050	18 910	153 850	102 300	147 200	0	4 490	65 800	2 500	989 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	166 160	0	0	0	0	0	0	0	0	840	0	167 000
67	Charges exceptionnelles	4 251	7 300	0	0	0	2 700	0	0	0	0	0	14 251
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*2 240 749*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 240 749*
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 587 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 587 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*653 749*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*653 749*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**9 834 434**	**252 666**	**110**	**102 000**	**44 440**	**105 000**	**0**	**393 000**	**219 500**	**156 550**	**35 300**	**11 143 000**
Recettes réelles		9 709 042	252 666	110	102 000	44 440	105 000	0	393 000	219 500	156 550	35 300	11 017 608
013	Atténuations de charges	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000	51 600	110	0	17 090	35 000	0	230 000	4 400	136 100	0	484 300
73	Impôts et taxes	5 741 848	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	27 000	5 783 848
74	Dotations et participations	3 000 231	59 100	0	102 000	0	70 000	0	92 000	0	0	0	3 323 331
75	Autres produits de gestion courante	352 670	37 800	0	0	27 350	0	0	71 000	215 100	5 450	8 300	717 670
76	Produits financiers	603 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	603 694
77	Produits exceptionnels	600	44 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 766
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		980 126,42	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		954 734,50	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	946 454,37	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 280,13	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 391,92	0,00
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*25 391,92*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	980 126,42	0,00	1 500 000,00	2 480 126,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 421 254,45	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		501 005,53	0,00
10222	FCTVA	444 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	300,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 205,53	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 920 248,92	0,00
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*43 855,06*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*672,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*5 800,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*22 261,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 678,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*65 667,70*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*7 204,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*42 687,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*13 499,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*33 998,93*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*42 551,80*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*28 161,87*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*38 667,78*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*42 967,86*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	679 500,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 587 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 421 254,45	0,00	0,00	1 500 000,00	4 921 254,45

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 480 126,42
Ressources propres disponibles	IV	4 921 254,45
Solde	V = IV – II (6)	2 441 128,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Lignes budgétaires	Bénéficiaires	Nature juridique de l'organisme	Propositions BP 2018
Gestionnaire : **ADM** (ADMINISTRATION GENERALE)			
ADM-657362-CCAS-520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement de droit public	147 200.00
Gestionnaire : **COM** (COMMUNICATION)			
COM6574-MARKET-023	L'ALSACE LE PAYS Opération "Journaliste d'un Jour"	Entreprise	2 400.00
Gestionnaire : **CULT** (CULTURE)			
CULT-6574-CINEMA-311	SG CINEMA LE FLORIVAL	Entreprise	
CULT-6574-DOM-33	ASS.GESTION CENTRE CULTUREL DOMINICAINS	Association	75 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ASSOCIATIONS CULTURELLES (dont Club Vosgien subv.fonct.)	Association	15 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER	Association	44 500.00
CULT-6574-CULTU-33	IEAC	Association	8 000.00
CULT-6574-CULTU-33	OMAC FONCTIONNEMENT	Association	5 000.00
CULT-6574-CULTU-33	PROJETS CULTURELS FORTS	Association	6 000.00
CULT-6574-VIE-90	UMIH 68 Section GUEBWILLER	Association	1 500.00
CULT-65738-CULTU-33	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE - CARTE CULTURE	Etablissement de droit public	350.00
	Sous-total CULT		**155 350.00**
Gestionnaire : **ENS** (ENSEIGNEMENT)			
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION MARQUE PAGES	Association	400.00
ENS-6574-ECO-211	OCCE - PROJETS PEDAGOGIQUES - ECOLES	Association	2 850.00
ENS-6574ECO-211	SUBVENTIONS CLASSES VERTES	Association	15 000.00
ENS-6574-ECO-211	PREVENTION ROUTIERE	Association	160.00
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION CIRK'O MARKSTEIN	Association	500.00
	Sous-total ENS		**18 910.00**
Gestionnaire : **FIN** (FINANCES)			
FIN-6574-LOGEM-70	ADIL DU HAUT-RHIN	Association	**1 590.00**
Gestionnaire : **POP** (POPULATION)			
POP-6574-POPU-022	OMSPAC	Association	**2 000.00**
Gestionnaire : **RH** (RESSOURCES HUMAINES)			
RH-6574-ADM-020	AMICALE PERSONNEL VILLE	Association	19 495.00
RH-6574-POMP-113	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	Association	3 050.00
	Sous-total RH		**22 545.00**
Gestionnaire : **SPOR** (SPORT)			
SPOR-6574-SPO-411	ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET DE COMPETITION	Association	66 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	Association	9 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR LES ECOLES DE SPORT	Association	5 000.00
SPOR-6574-SPO-411	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	Personne physique	3 000.00
SPOR-6574-SPO-411	MJC BUHL TOUR DU PIEMONT	Association	300.00
SPOR-6574-SPO-411	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (fonctionnement)	Association	2 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CENTRE MEDICO SPORTIF (fonctionnement)	Association	4 000.00
	Sous-total SPOR		**89 300.00**
Gestionnaire : **VIE** (VIE LOCALE)			
VIE-6574-VIE-90	COMITE DES JUMELAGES DE LA VILLE DE GUEBWILLER	Association	**1 000.00**

II - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Gestionnaire : CULT (CULTURE)			
CULT-20422-414-CINEMA	SG Cinéma le Forival - Subv.projet d'extension DCM 9/3/2017	Entreprise	**70 000.00**
Gestionnaire : **VOI** (VOIRIE)			
VOI-2041512-511-VOI-822	CCRG Piste cyclable rue Piscine/giratoire RD 430 - DCM 15/11/2017		**27 082.00**
VOI-204182-125-VOI-822	Habitats de Haute Alsace-Subv.travaux quartier Breilmatt - DCM 8/2/2017		**52 020.00**
Gestionnaire **URBA** (URBANSIME)			
URBA-20421-125-EP-814	ERDF - Electricité Réseau Distribution France	Entreprise	**15 000.00**

Sous-total article 6574		**292 745.00**
Sous-total article 657362		**147 200.00**
Sous-total article 65738		**350.00**
Sous-total article 204		**164 102.00**
TOTAL GENERAL		**604 397.00**

Total subventions de fonctionnement		**440 295.00**
Total subventions d'investissement		**164 102.00**
TOTAL GENERAL		**604 397.00**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-11	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	2 997 948,89	580 000,00	500 000,00	0,00
2016-12	1 420 000,00	0,00	1 420 000,00	660 070,32	50 000,00	50 000,00	310 000,00
2016-13	82 000,00	0,00	82 000,00	64 761,88	0,00	0,00	0,00
2016-21	1 260 000,00	0,00	1 260 000,00	1 008 079,36	130 000,00	0,00	0,00
2016-22	200 000,00	0,00	200 000,00	194 999,81	0,00	0,00	0,00
2016-31	3 157 000,00	0,00	3 157 000,00	156 627,51	2 500 000,00	367 000,00	0,00
2016-41	2 040 000,00	0,00	2 040 000,00	751 943,15	630 000,00	350 000,00	150 000,00
2016-51	1 029 000,00	0,00	1 029 000,00	406 974,18	135 000,00	405 000,00	80 000,00
2016-61	500 000,00	0,00	500 000,00	323 006,59	100 000,00	100 000,00	100 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES — IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT — B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-11	4 200 000,00		4 200 000,00	2 553 752,94	960 000,00	550 000,00	136 247,06
2016-12	1 420 000,00		1 420 000,00	535 304,04	605 000,00	233 000,00	46 695,96
2016-13	82 000,00		82 000,00	46 443,84	25 000,00	0,00	10 556,16
2016-21	1 260 000,00		1 260 000,00	1 006 675,36	25 000,00	100 000,00	128 324,64
2016-22	200 000,00		200 000,00	192 829,99	0,00	0,00	7 170,01
2016-31	3 157 000,00		3 157 000,00	146 192,70	1 610 000,00	1 244 000,00	156 807,30
2016-41	2 040 000,00		2 040 000,00	408 220,19	1 296 000,00	165 000,00	170 779,81
2016-51	1 029 000,00		1 029 000,00	402 325,35	195 000,00	180 000,00	251 674,65
2016-61	500 000,00		500 000,00	185 138,78	150 000,00	70 000,00	94 861,22

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

N°7 - 12/2017

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le budget de l'exercice 2018 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres est équilibré en dépenses et en recettes à 11 849,63 €.

Il porte exclusivement :

- en recettes de fonctionnement à la reprise anticipée du résultat de clôture estimé 2017,
- en dépenses de fonctionnement à des charges à caractère général et financières (titres annulés sur exercices antérieurs).

Aucune dépense ni recette d'investissement ne figure dans ce budget.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2018 ci-annexé du budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre globalement à 11 849,63 €, soit à 11 849,63 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680112600139	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune Ville de GUEBWILLER

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BUDGET POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).
(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 849,63	11 849,63
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	11 849,63	11 849,63

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 849,63	11 849,63

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 000,00**	**0,00**	**6 000,00**	**0,00**	**6 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 849,63	0,00	5 849,63	0,00	5 849,63
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 849,63

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	11 849,63	0,00	11 849,63
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**11 849,63**	**0,00**	**11 849,63**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 849,63

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 849,63	*0,00*	5 849,63
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**11 849,63**	***0,00***	**11 849,63**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 849,63**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 849,63		11 849,63
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**11 849,63**	***0,00***	**11 849,63**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**11 849,63**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	5 000,00	5 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 000,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	0,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	1 000,00	1 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	6 000,00	6 000,00	0,00
66	**Charges financières (b) (8)**	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	5 849,63	5 849,63	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 849,63	5 849,63	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	0,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	0,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	11 849,63	11 849,63	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 849,63	11 849,63	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 849,63

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	11 849,63	0,00
706	Prestations de services	0,00	11 849,63	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	0,00	11 849,63	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	0,00	11 849,63	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	11 849,63	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 849,63

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042*.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

N°8 - 12/2017

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La construction de la caserne de gendarmerie étant entrée dans sa phase active, les budgets 2018 et 2019 prendront une hauteur exceptionnelle pendant le temps des travaux, avant de revenir à un volume régulier dès 2020.

Le budget de l'exercice 2018 du budget annexe de la gendarmerie est ainsi équilibré en dépenses et en recettes à 3 300 000 €.

Il comporte :

- en recettes d'investissement :

- la reprise anticipée de l'excédent estimé 2017 pour un montant de 49 137,07 €,
- les premiers versements des subventions de l'Etat au titre de la DETR 2016, de la DETR 2017 et du financement des gendarmeries, pour un montant de 850 000 €,
- un déblocage d'emprunt à hauteur de 2 400 862,93 €.

- en dépenses d'investissement :

- l'inscription d'un crédit de 3 300 000 € au chapitre 23 « immobilisations en cours » pour les travaux (marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, etc.).

Aucune dépense ni recette de fonctionnement ne figure dans ce budget.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2018 ci-annexé du budget annexe gendarmerie qui s'équilibre globalement à 3 300 000 €, soit à 0 € en section de fonctionnement et à 3 300 000 € en section d'investissement ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET GENDARMERIE (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).
(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 300 000,00	3 250 862,93
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 49 137,07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 300 000,00	3 300 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 300 000,00	3 300 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 319 382,13	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 334 382,13**	**0,00**	**3 300 000,00**	**0,00**	**3 300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 334 382,13**	**0,00**	**3 300 000,00**	**0,00**	**3 300 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**2 334 382,13**	**0,00**	**3 300 000,00**	**0,00**	**3 300 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 300 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 670 000,00	0,00	2 400 862,93	0,00	2 400 862,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 770 000,00**	**0,00**	**3 250 862,93**	**0,00**	**3 250 862,93**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 770 000,00**	**0,00**	**3 250 862,93**	**0,00**	**3 250 862,93**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 770 000,00**	**0,00**	**3 250 862,93**	**0,00**	**3 250 862,93**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**49 137,07**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 300 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV.A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 300 000,00	*0,00*	3 300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**3 300 000,00**	***0,00***	**3 300 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 300 000,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	850 000,00	*0,00*	850 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 400 862,93	*0,00*	2 400 862,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 250 862,93**	***0,00***	**3 250 862,93**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**49 137,07**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 300 000,00**

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 319 382,13	3 300 000,00	0,00
2313	Constructions	2 319 382,13	3 300 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 334 382,13	3 300 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 334 382,13	3 300 000,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 334 382,13	3 300 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 300 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	850 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	100 000,00	850 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 670 000,00	2 400 862,93	0,00
1641	Emprunts en euros	2 670 000,00	2 400 862,93	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 770 000,00	3 250 862,93	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 770 000,00	3 250 862,93	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 770 000,00	3 250 862,93	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	49 137,07

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 300 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
- Equipements municipaux (2)		0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	3 250 863	0	0	0	0	0	0	0	0	3 250 863
RAR N-1 et reports	0	0	49 137	0	0	0	0	0	0	0	0	49 137
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
Total dépenses investissement		0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
Dépenses réelles		0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	RECETTES												
Total recettes investissement		0	0	3 250 863	0	0	0	0	0	0	0	0	3 250 863
Recettes réelles		0	0	3 250 863	0	0	0	0	0	0	0	0	3 250 863
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	850 000	0	0	0	0	0	0	0	0	850 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	2 400 863	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400 863
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

N°9 - 12/2017

RENOUVELLEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE (HAUTE TENSION)
CHEMIN NOIR / ALLÉE DES PRÉS
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Par délibération en date du 12 juillet 2017 (point n°11), la Ville de GUEBWILLER a validé la constitution d'une servitude de passage avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées, section 12 – parcelles n°246 et n°407, et section 23 – parcelle n°188, Chemin Noir et Allée des Prés.

La Ville de GUEBWILLER vient d'être saisie par ENEDIS pour la constitution d'une convention supplémentaire ayant trait au renouvellement de son réseau électrique souterrain haute tension Chemin Noir, ayant omis d'y intégrer la parcelle cadastrée section 23 – parcelle n°202.

S'agissant là aussi d'une parcelle située dans le domaine privée de la Ville, il convient de constituer une servitude de passage dont le projet en annexe précise les engagements des parties.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la signature du présent acte contenant constitution de servitude supplémentaire .**
  - **approuve les conditions particulières :**
    - **l'acte contenant constitution de servitude est consenti et accepté moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20 €,**
    - **les différents frais seront supportés par ENEDIS.**

- **charge ENEDIS afin de missionner un notaire pour l'établissement de l'acte correspondant ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte correspondant.**

---0---

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Guebwiller

Département : HAUT RHIN

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : DC23/011523 KUM PRC Départs DECK-MARNE-BIEHLE chemin noi

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS en Alsace Franche-Comté, 57 rue Bersot – BP 1209 (25004) Besançon cedex, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **VILLE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **MAIRIE 0000 RUE DE LA REPUBLIQUE, 68500 GUEBWILLER**
Téléphone : **03 89 76 80 61**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Guebwiller		23	0202	QUATERFELD,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même .....
- ☐ exploitée(s) par .....

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu dudit décret s'il l'exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par les articles L.323-4 à L.323-9 du Code de l'Energie que par le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètre(s) de large, 3 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 28 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- ■ au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).
- ☐ Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles[1] conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

[1] *Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
VILLE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

Département :
HAUT RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 23
Feuille : 000 23 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 24/10/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
GUEBWILLER
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99
68502
68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10
cdif.colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

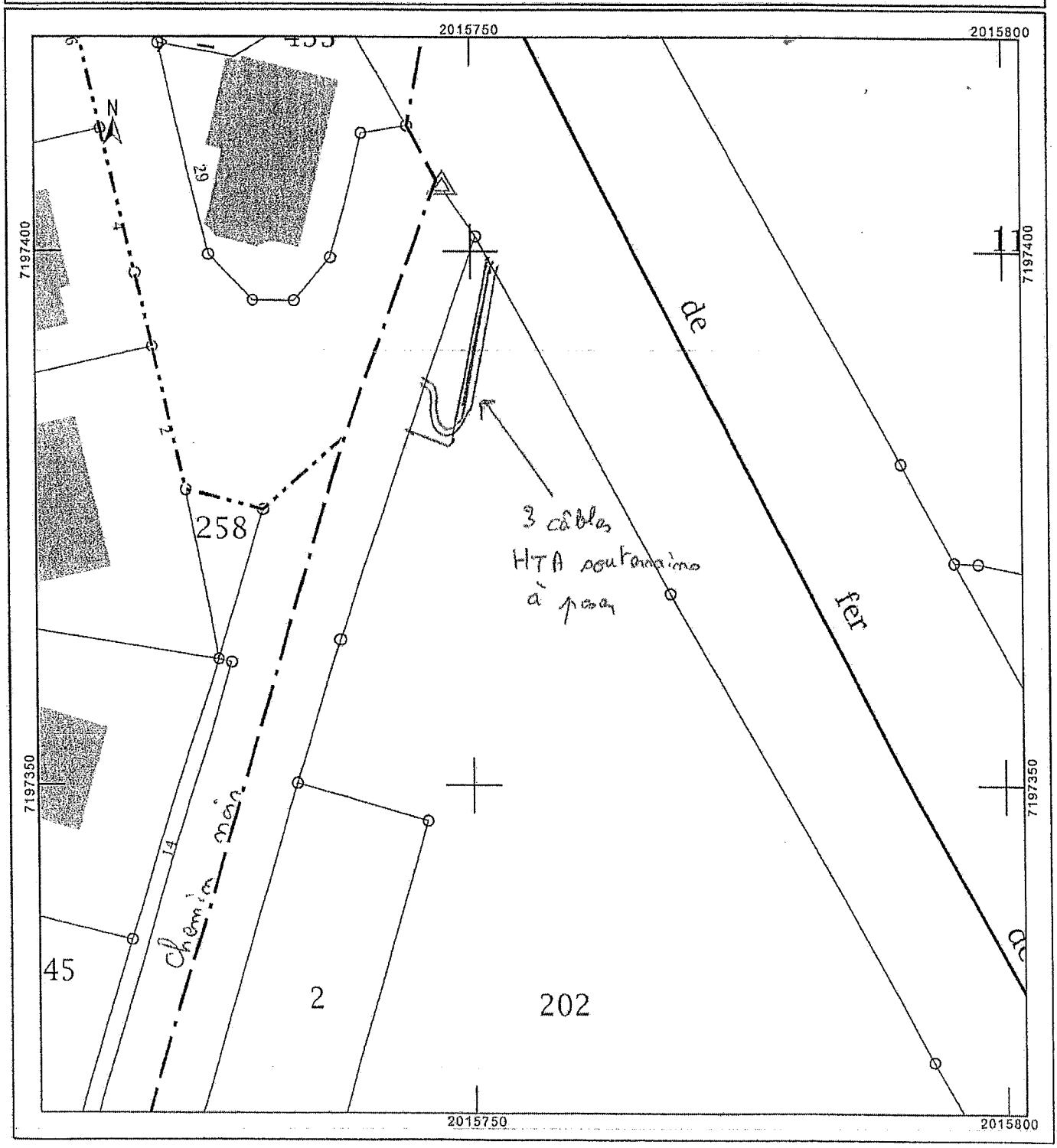

N°10 - 12/2017

DIVERS

Questions du groupe « Priorité GUEBWILLER ! »

a) Médiathèque – Date de réouverture

Intervention de Mme ZAEPFEL :
« La Médiathèque, fermée initialement pour six mois de travaux, n'a pas rouvert ses portes à ce jour. Pouvez-vous nous donner la date de réouverture et nous expliquer quelles sont les raisons de ce retard ? »[2]

M. le Maire précise que les travaux de la médiathèque devaient principalement concerner des questions d'accessibilité, au fur et à mesure des études, le périmètre des travaux s'est élargi, la direction et le personnel ont émis des souhaits qui ont été intégrés, de ce fait le budget s'en trouve plus conséquent et ce chantier a également connu certains aléas. Il indique également que la Ville n'est pas satisfaite de la maîtrise d'œuvre quant à ce projet.
Sur la proposition de la directrice de la médiathèque, la structure sera à nouveau ouverte au public dès le 20 janvier 2018 (Nuit de la lecture).

---0---

b) Noël bleu 10 : projet ou abandon

Intervention de Mme CHAVIGNY :
« M. le Maire, nous ne sommes plus dans le procès d'intention... Comme l'a titré le journal " C'est Noël qu'on assassine ! ". Avec plus de 100 000 € de budget, votre monumentale installation à Notre-Dame est juste ridicule, le labyrinthe imaginé et payé à la plasticienne Marie Goussé est une plaisanterie. Nous cherchons désespérément votre projet culturel. Persisterez-vous avec un " Noël Bleu 10 " ? »[3]
Mme CHAVIGNY précise que dans le budget de 100 000 € ne figurent pas les Dominicains.

M. le Maire indique que le titre de la presse était très ambigu par rapport aux échanges lors du dernier conseil municipal concernant Noël Bleu, il concernait en fait les rennes et non le concept de Noël Bleu.

M. MECHLER précise que Marie GOUSSÉ a uniquement inspiré le labyrinthe, elle n'a pas été engagée ou payée par la Ville. Il remercie et félicite très chaleureusement les services techniques de la Ville qui ont réalisé le labyrinthe ainsi que l'installation de la Place Jeanne d'Arc. Effectivement, Noël Bleu a déjà été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 15 novembre dernier et un compte-rendu a été remis le 06 décembre, M. le Maire avait à cette occasion répondu qu'il serait bon de laisser cette manifestation se dérouler et qu'un bilan serait fait par la suite. M. MECHLER souligne qu'en cette période de l'avent et à 10 jours des fêtes de Noël, le temps du jugement et de l'évaluation n'est pas encore d'actualité. Il précise qu'un bilan sera réalisé après les fêtes, tout d'abord en interne, sur des bases factuelles et objectives, et que ce n'est pas le moment de débattre sur des appréciations personnelles aussi respectables et légitimes qu'elles puissent être.
M. MECHLER invite les élus à venir à la commission culture et animation le 26 janvier 2018 afin de poursuivre sans tarder une réflexion commune et surtout constructive. Noël n'est pas le monopole des élus, il faut d'abord être à l'écoute des Guebwillerois. Il se dit à la disposition de tous pour entendre les critiques, les idées, les suggestions et une synthèse y sera présentée.
M. MECHLER termine par : « Un vœu pieu, arrêtons enfin de politiser Noël à GUEBWILLER, mais au contraire essayons de préserver cette espace de paix et de sérénité. »
M. MECHLER souhaite de bonnes fêtes à tous.

---0---

Questions du groupe « Réussir GUEBWILLER »

c) Attractivité Musée Deck - Stratégie

Mme REMY souhaite connaître le devenir du Musée Deck. Elle a bien entendu constaté que des travaux de rafraîchissement avaient été réalisés, cependant le manque d'évènements ne rend pas le

[2] Texte lu et remis par mail auprès du secrétariat de la séance et retranscrit sans modification.
[3] Texte lu et remis par mail auprès du secrétariat de la séance et retranscrit sans modification.

musée attractif. Certes l'IEAC expose, mais cela ne paraît pas suffisant. Elle souhaite également savoir si un conservateur va être recruté. Elle fait le constat amer que pour l'heure, le musée ressemble à une coquille vide.

M. MECHLER rappelle qu'une exposition a eu lieu « Tomy UNGERER », puis une exposition « Carmen STAHLSCHMIDT » et qu'effectivement un travail est mené quant au profil de poste pour un futur recrutement. Le musée est une priorité absolue de la culture à GUEBWILLER, la collection Deck est une qualité unique et le souhait est de la mettre pleinement en valeur. Un véritable projet scientifique et culturel sera mis en place pour le musée. Il rappelle que les fenêtres ont été changées, le 1er étage rénové, la billetterie et la boutique suivront, c'est un début et cela va se poursuivre afin que ce musée soit la fierté des Guebwillerois.

M. le Maire confirme qu'un recrutement est en cours.

Mme REMY souhaite savoir si le musée retrouvera sa vraie fonction, la location de salles ne devant être qu'accessoire.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'en faire une salle de location.

M. MECHLER précise qu'il s'agira de travailler en étroite collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire et avec le futur CIAP (implanté à la Neuenburg) et d'être synchronisé afin que le musée ne soit pas en souffrance.

M. le Maire indique que l'objectif recherché est bien de valoriser le musée.

M. FACCHIN souligne que le musée est ouvert à la location, il souhaite connaître les mesures de sécurité mises en place quant à l'accès aux différentes salles et de ce fait aux œuvres.

M. Hugues LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que les premiers essais ont conduit à fermer les portes, les locataires devant également prendre un minimum de précautions de sécurité par le biais d'un service d'ordre, un système de caméras de surveillance est également en place. L'événement pour lequel la location est consentie doit avoir une raison d'être, il n'y aura pas de location abusive.

M. FACCHIN souhaite savoir s'il est possible de louer le musée pour un mariage.

M. le Maire indique que la location est permise de manière ponctuelle et selon la nature des demandes. Il précise également qu'en 2018 il est prévu l'installation d'une alarme incendie.

Mme REMY souligne que l'amplitude horaire pourrait donc être revue à la hausse.

M. le Maire précise que cela fera partie d'une discussion d'ensemble.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que dans le cadre de la refonte entre autres de la billetterie (système déporté), les réservations seront ouvertes aux groupes et cela fera partie d'une réflexion, à savoir permettre des ouvertures ponctuelles, choisies, pour des groupes et de ne pas avoir, comme par le passé, des personnels en attente de la clientèle.

M. le Maire garantit son attachement au musée et que tout sera mis en œuvre pour le valoriser.

Mme DEHESTRU souhaite préciser que le musée ne peut pas être une « coquille vide », renfermant une collection unique au monde, un trésor est exposé dans ce musée.

Mme REMY a tout à fait conscience de la valeur des œuvres exposées dans le musée.

---0---

d) <u>Aménagement Parking du Centre (Place Hôtel de Ville) – Provisoire ou définitif</u>

M. FACCHIN souhaite savoir si l'aménagement du parking du centre est provisoire ou définitif. Etant utilisateur, il fait remarquer certaines incohérences qui peuvent être dangereuses.

M. le Maire prend note des remarques de M. FACCHIN et propose d'en débattre en commission. M. le Maire précise que lorsque la rue du Centre sera aménagée, elle sera mise en zone de rencontre (20km/heure), cela réduira la dangerosité.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, **M. le Maire,** lève la séance, il est 20 h 00.
Il souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année.